

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 19 FEVRIER 2009

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 19 Février 2009

**La séance est ouverte à 09 H 35
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Christophe MADROLLE - Gérard BISMUTH représenté par François-Noël BERNARDI - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Lucien MERLENGHI - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Henri RUGGERI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Christophe MASSE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - André VARESE représenté par Francis ALLOUCH.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Messieurs :

Olivier BLANC - Robert HABRANT.

(La séance est ouverte à 9 heures 35)

Monsieur LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, nous allons commencer notre séance. Nous avons un ordre du jour très chargé et nous aurons une interruption de séance d'une demi-heure à la suite du premier point de l'ordre du jour. Je souhaite donc commencer la séance rapidement. Merci.

Mes chers collègues, je ferai tout d'abord une déclaration préalable. La lecture des documents inscrits à l'ordre du jour de notre assemblée, vous aura convaincu de l'importance que revêt notre Conseil d'aujourd'hui. En préambule, permettez-moi d'esquisser les perspectives qui s'offrent à notre réflexion et aux choix que nous allons faire et que nous devons faire.

Nul besoin, je pense, d'insister sur la conjoncture internationale, nationale ou locale. La seule certitude que l'on peut avoir, c'est que les choses seront difficiles en 2009 et au-delà, pour nous imposer de ne rien entreprendre d'important qui ne soit d'abord suffisamment réfléchi, précisément chiffré et bien situé sur l'échelle de nos priorités.

C'est précisément la situation dans laquelle nous nous trouvons avec le dossier crucial du traitement des déchets. Vous avez en main l'audit qui a été réalisé, on y reviendra en détail dans quelques minutes.

Sur ce dossier nous avons choisi de vous proposer une solution que je crois raisonnée et finalement raisonnable pour faire face à nos besoins, tout en répondant en les anticipant aux préconisations du Grenelle de l'Environnement pour 2015.

Ensuite, il nous faudra réfléchir avec le Conseil Général à la création d'un syndicat mixte des déchets et au dispositif d'un plan départemental d'élimination des déchets : un plan qui s'impose plus que jamais si l'on veut vraiment - et enfin ! - apporter des solutions pérennes au problème récurrent et toujours plus compliqué du traitement de nos ordures ménagères.

Sans doute la complexité de ce dossier met-elle à l'épreuve notre conception des responsabilités. Mais ce sont-là les responsabilités qu'un examen scrupuleux et honnête des données du problème nous amène à exercer et à assumer.

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités. Et j'en appelle à lui, mes chers collègues, afin que MPM, en parfaite connaissance de sa situation financière à court et moyen terme, puisse continuer à remplir ses missions au service des habitants de nos dix-huit communes.

C'est dans cet esprit - et avec la même détermination qui m'anime depuis mon élection à la présidence de MPM, de faire avancer les dossiers et de rechercher avec vous les solutions les plus efficaces - que vous est aussi soumis l'audit financier.

Fouillé, complet et méthodique, il n'a pas vocation à alimenter la polémique et on ne vise à travers lui, croyez-le bien, à aucune relecture de l'histoire de MPM.

Mesurons pourtant bien, et avec la gravité qui convient, que nous avons le devoir de rééquilibrer les finances de la Communauté Urbaine et de désendetter cette dernière à un niveau acceptable en terme de gestion.

Le danger serait, en ne changeant rien et en continuant simplement sur la lancée actuelle qu'à partir de 2011, nos dépenses de fonctionnement soient automatiquement et inexorablement, supérieures à nos recettes. Et chaque Maire, chaque Conseiller, ici, sait très bien ce que cela signifie et ce que cela implique...

Cela suppose que MPM gère ses finances avec la plus grande rigueur, et vous disposez de tous les chiffres attestant qu'il ne s'agit pas que d'une simple façon de parler. Pour autant, si nous ne pouvons pas laisser filer les dépenses de fonctionnement et gonfler toujours plus la dette, il est exclu de ne rien faire en attendant des jours meilleurs. Outre que

les besoins correspondant à notre champ de compétences sont nombreux et légitimes, ce n'est certainement pas en période de crise que la commande publique doit se mettre aux abonnés absents de l'économie par un arrêt brutal de ses investissements.

Donc, le document d'orientations budgétaires qui nous a été soumis le montre, oui nous avons des projets qui concernent nos dix-huit communes, dans une volonté que je voudrais réaffirmer ici de solidarité et d'équité entre elles !

Oui, dans la juste mesure de nos moyens, nous poursuivrons les opérations en cours, et, dès cette année, nous en lancerons d'autres, ainsi que des études d'importance, notamment dans les domaines des transports ou de la requalification urbaine !

Car, c'est bien de requalification qu'il s'agit, et même de requalification en profondeur, avec le projet relatif au centre-ville de Marseille, qu'après le Conseil Municipal nous allons devoir voter aujourd'hui.

Et, à l'importance du contenu de ce plan d'envergure, s'ajoutent les conditions dans lesquelles il a été élaboré, c'est-à-dire en partenariat actif et fructueux avec la Ville de Marseille, son Maire et ses services, et avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et son Président qui nous apporte avec son plan de relance une contribution financière qui nous permet de garder un haut niveau d'investissement.

Ensemble, sur la base d'une étude de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, l'AGAM, que je n'hésite pas à qualifier de remarquable, et j'en remercie son Président M. Vallette, nous avons pu, guidés par l'intérêt général, bâtir ensemble un projet à la fois ambitieux et réaliste.

Si certaines de ses dispositions doivent être considérées comme une étape, dans un processus à plus longue échéance (je pense par exemple aux transports collectifs), du moins ce plan a-t-il un cap, c'est celui de 2013. Ce sera l'année de Marseille Provence capitale européenne de la culture : un rendez-vous que nous n'avons pas le droit de rater !

Mes chers collègues, la masse de travail qui nous attend et l'absolue nécessité de garder notre Communauté Urbaine à même de remplir ses missions et d'être à l'heure dans les grands rendez-vous, tout cela, je crois, ne peut que nous inciter fortement à conserver et à développer encore une méthode de travail largement fondée sur la concertation et qui a déjà, on peut le dire, connu quelques succès.

L'importance des enjeux pour les collectivités dans la situation économique et financière très difficile que nous connaissons : voilà la meilleure raison pour s'attacher à réaliser ensemble l'œuvre utile qu'attendent nos concitoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

Dans la mesure où il a été nécessaire d'attendre l'adoption de ce dossier par le Conseil Municipal de Marseille le 9 février, je vous demande conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'approbation de la procédure d'urgence pour le rapport n°10 - Commune de Marseille – Projet centre-ville orientations générales. Y a-t-il des objections ?

Il n'y en a pas, la procédure d'urgence est adoptée.

**I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19
DECEMBRE 2008**

Je soumetts à votre approbation le procès verbal de la séance du 19 décembre 2008. S'il n'y a aucune observation, il est considéré comme adopté.

Y a-t-il des observations ?

Le procès verbal de la séance du 19 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 19 DECEMBRE 2008

Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 19 décembre 2008. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – DEBAT SUR L'UNITE DE TRAITEMENT

- PRESENTATION DE L'AUDIT UNITE DE TRAITEMENT

Chers collègues, je vais vous présenter des diapositives pour faciliter notre débat et notre réflexion. Je vais me livrer à une présentation rapide des conclusions auxquelles nous sommes parvenus à la suite de l'audit. J'ai eu l'occasion de présenter ses conclusions aux Maires de MPM et à l'ensemble des Vice-présidents ainsi qu'à la Commission « Une agglomération éco-responsable » présidée par Mme Vassal.

Je vous propose, à la suite de cette présentation de procéder à un débat avant d'arriver au vote des délibérations.

(Projection d'un power point)

Quels sont les enjeux quantitatifs du traitement des déchets sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

La Communauté Urbaine, c'est 1,25 million d'habitants, 707 000 tonnes de déchets par an à traiter dont 610 000 tonnes de déchets ordinaires des ménages, 75 000 tonnes de déchets des entreprises et 22 0000 tonnes provenant des boues des stations d'épuration.

Le traitement général des déchets se précise comme suit :

440 000 tonnes d'ordures ménagères classiques sont enfouies.

30 000 tonnes de collecte sélective.

Les déchèteries produisent 100 000 tonnes dont 73 000 tonnes sont valorisées. Pour les plates-formes sur 100 000 tonnes recueillies, 77 000 tonnes sont valorisées. Les boues représentent 22 000 tonnes.

Aujourd'hui, nous enfouissons 75% des 707 000 tonnes de déchets et nous en valorisons simplement 25%. Le processus d'incinération n'existant pas aujourd'hui, 75% des déchets sont donc enfouis et 25% valorisés.

Conformément au projet d'incinération tel qu'il avait été voté en 2005, 50% des 707 000 tonnes gérées par la Communauté Urbaine déchets auraient été incinérés, 31% auraient été valorisés et une autre partie aurait été enfouie.

Ce que l'on vous propose pour l'ensemble des déchets de la Communauté Urbaine, c'est-à-dire pour les 707 000 tonnes, c'est que désormais 35% soient incinérés, 21% enfouis et 44% valorisés. Ainsi, on se conforme au Grenelle de l'Environnement 2015, avec 45% des déchets valorisés.

Le Grenelle nous impose et va nous imposer des directives précises :

- Réduction de la production des déchets à la source de 5 kilogrammes par habitant pendant 5 ans.
- Augmentation du recyclage matière et de la valorisation biologique (tri méthanisation, compostage) pour atteindre 35% en 2012 et 45% en 2015. Nous y serons déjà.
- Diminution de 15% d'ici 2012 des déchets incinérés et des déchets enfouis.

Le Grenelle hiérarchise également le traitement des déchets :

1. La prévention
2. Le réemploi
3. Le recyclage de la matière
4. La valorisation biologique (méthanisation compostage)
5. La valorisation énergétique (incinération)
6. L'enfouissement.

Dans le projet initial de 2005, il y avait 391 000 tonnes à traiter. Aujourd'hui, on s'aperçoit, lorsqu'on traite les déchets, que l'on a 60 à 80 000 tonnes annuelles supplémentaires à traiter. Donc dans l'ancien projet, il aurait fallu les ajouter à la part d'incinération prévue.

Les tonnages actuels réels aujourd'hui : ce sont 410 000 tonnes à traiter pour un pic de 490 000 tonnes aux alentours de 2025.

A l'époque le projet initial prévoyait de garantir le traitement des 410 000 tonnes prévues pour 2027 sous forme de 110 000 tonnes méthanisées et 300 000 tonnes incinérées. Mais on est déjà au-dessus aujourd'hui à cause de l'afflux d'ordures ménagères supplémentaires. On avait une garantie de traitement pour 475 000 tonnes en augmentant l'incinération jusqu'à 365 000 tonnes, ce qui est grosso modo, le tonnage que l'on a aujourd'hui.

(Projections de photographies de l'usine de traitement)

Voilà l'usine d'incinération, vous avez déjà dû voir cette diapositive souvent : à droite, l'endroit où sont traités les mâchefers sous le gazon, les fours et l'usine d'incinération proprement dite au centre et à gauche les digesteurs de méthanisation.

Voilà où en était l'usine début juillet. Une vue globale du chantier, une vue rapprochée de l'incinérateur. Vous voyez qu'il était déjà très avancé.

Le tri primaire n'était pas très avancé.

Voilà l'unité d'incinération à l'été 2008. Elle était quasiment finie. Il ne manquait que les parements. L'usine de traitement des fumées terminées. L'intérieur de l'incinérateur était presque en état de marche. Les digesteurs de méthanisation étaient avancés. Voici une vue de décembre 2008 où ils sont quasiment terminés.

L'audit du projet.

L'audit du projet nous dit que nous avons un montage juridique et financier excessivement complexe, qui nécessite d'être consolidé ; une conception technique

présentant quelques faiblesses et essentiellement tournée vers la perspective de l'incinération. Elle nécessite d'être rééquilibrée en faveur du traitement biologique c'est-à-dire la méthanisation, en anticipant ce qui va nous être demandé de toute façon dans le Grenelle de l'Environnement. L'usine demande à être améliorée aussi d'un point de vue technique global d'où les travaux supplémentaires qui ont été faits. C'est donc une réalisation qui a pris du retard et généré des surcoûts du fait de nombreux problèmes rencontrés notamment dans la conception de l'usine.

Le projet initial a bien entendu évolué au cours des années. L'entreprise EveRé, en août 2008, nous a fait savoir qu'elle avait réalisé depuis 2005 de nombreux travaux supplémentaires qui ont généré d'importants surcoûts dont elle a tenu informé le délégant, MPM, dans tous les documents de chantier émis depuis trois ans et qu'elle subira bien entendu des hausses de coûts d'exploitation du fait de ces travaux supplémentaires. Ces travaux supplémentaires ont été demandés par le délégataire pour des questions de sécurité. Ils ont été demandés par le Préfet pour des questions d'environnement et ils ont été demandés par l'entreprise EveRé elle-même sur des problèmes techniques difficiles à résoudre.

EveRé a chiffré ces surcoûts à 107 millions d'euros en investissement ce qui génère un surcoût de 4.4 millions d'euros par an en exploitation. Nous avons décidé, lorsque nous avons rencontré l'opérateur espagnol de prendre en compte uniquement ce qui était dans le contrat. Nous avons fait baisser les prétentions d'EveRé de 75 millions d'euros. Nous sommes toujours en négociation, nous espérons les faire baisser à 70 millions d'euros sur les surcoûts et à 3.3 millions d'euros (aujourd'hui c'est le chiffre sur lequel nous sommes d'accord) sur l'exploitation.

Toutes les valeurs estimées avec les surcoûts sont prises en compte dans les chiffres qui seront présentés.

Le projet a évolué depuis 2004, date à laquelle il a été signé. Le coût d'exploitation pour MPM se situait à 34 millions d'euros au départ. La taxe professionnelle était de 3 millions d'euros. Par contrat, MPM s'engage à rendre au délégataire la taxe professionnelle que ce dernier doit payer annuellement, cela monte la somme à 37 millions d'euros.

Les formules naturelles du contrat, le coût à la construction, et tout ce qui était prévu dans le contrat pour les hausses de prix, l'inflation etc., font monter le coût d'exploitation à 50 millions d'euros annuels. Les travaux supplémentaires montent le coût à 57 millions d'euros et le surcoût d'exploitation à 60 millions d'euros.

Aujourd'hui, et je réponds à une question de M. Assante posée en Commission, le coût d'exploitation d'Entressen prend en compte les travaux que l'on fait à Entressen toutes les années pour un montant de l'ordre de 5 millions d'euros annuels. Donc le coût annuel d'exploitation d'Entressen est de 30 millions d'euros. On est donc sur un doublement du coût d'exploitation annuel du traitement des déchets sur le projet actuel, il faut le savoir.

Le constat que l'on fait à la suite de l'audit, c'est que le projet de construction de l'unité de traitement par incinération (300 000 tonnes) et méthanisation (110 000 tonnes) est devenu irréversible dès la fin de l'année 2007 et il ne pouvait plus être arrêté. Les installations des fours, des chaudières, de l'épuration des fumées étaient terminées à 95%, vous l'avez vu vous-même, à la date d'installation de la nouvelle Communauté Urbaine.

L'audit a donc étudié à ce moment-là, toutes les voies possibles de l'abandon d'incinération, en tenant compte de cet état d'avancement. C'était la mission qu'on lui avait donnée.

Au niveau juridique, les possibilités de dénoncer le contrat sont de deux sortes. La première consiste à trouver une faute grave du délégataire, c'est-à-dire la société qui construit. La seconde est une volonté unilatérale de la collectivité, du délégant, du maître d'ouvrage, MPM.

Aucune faute grave, en tout cas rédhitoire, dans le contrat du délégataire n'a été constatée.

Toute résiliation du contrat unilatérale de notre part implique le remboursement au délégataire et/ou à son crédit-bailleur, c'est-à-dire les banques, de la totalité des investissements engagés. 380 millions d'euros auraient déjà été dépensés en octobre 2008 plus bien entendu le manque à gagner en cas de résiliation unilatérale pour un délégataire qui a quand même un contrat de 20 ans devant lui, soit, selon le jugement, entre 450 et 500 millions d'euros voire plus si le juge nous frappe en plus d'un dédit.

Nous avons donc examiné plusieurs scénarii.

Tout d'abord la non utilisation de l'installation d'incinération, le démontage des fours et leur rachat par le fournisseur.

On a exploré une deuxième voie : la transformation de l'installation d'incinération en chaudière biomasse avec le bois comme combustible. On va voir que ces deux scénarii ne sont pas recevables.

L'abandon de l'incinération et la méthanisation complète, c'est-à-dire recréer une usine de méthanisation à partir de l'existant signifie qu'il faut racheter l'usine, payer les travaux supplémentaires et mettre en service. On part pour cinq ans. On a le coût de l'usine à payer plus la construction d'une usine de méthanisation correspondant au triple du coût. Le prix est prohibitif sans compter qu'il n'est pas sûr que les partenaires soient d'accord et que l'on peut avoir naturellement un procès qui peut nous coûter 500 ou 600 millions d'euros. Mais dans ce cas-là, de toute façon, la facture se monte d'autant.

La non utilisation d'une installation d'incinération déjà construite peut apparaître, il faut le dire, comme un très lourd gaspillage d'argent public, surtout dans la période de crise que nous vivons.

Le démontage de l'installation et sa réutilisation ailleurs n'ont jamais été tentés nulle part. Pour autant, techniquement, le challenge est peut-être réalisable. Mais le coût du démontage avoisinerait 30 millions d'euros et la revente de l'installation générerait un prix cassé de 80 à 100 millions d'euros.

Par ailleurs, on ne peut revendre les fours qu'à celui qui les a fournis pour des questions de brevet, de droits de propriété intellectuelle et la CNIM a refusé bien entendu ce scénario qu'on lui proposait.

La transformation en filière bois est quasiment impossible parce qu'il faudrait trouver 120 à 130 000 tonnes de bois annuellement. Il faudrait monter une filière de bois internationale et pour autant, on ne serait même pas sûr que de telles quantités soient fournies de façon régulière et pérenne pendant vingt ans de façon à faire fonctionner les fours. Donc se lancer sur ce projet serait extrêmement aléatoire et remet en cause le contrat qui nous lie au délégataire. Donc cette piste est également abandonnée.

En conclusion, l'arrêt de l'incinération purement et simplement nécessite de notre part une seule solution, la rupture unilatérale du contrat avec le délégataire. Cette éventualité peut nous coûter excessivement cher. Le coût serait tellement prohibitif qu'il mettra la Communauté Urbaine à genoux et en état de tutelle immédiate.

On s'est acheminé vers un troisième scénario : réduire la quantité de déchets incinérés en conservant l'installation d'incinération déjà construite, pour ramener la quantité incinérée de 360 000 tonnes à 250 000 tonnes par an, tout en augmentant la quantité méthanisée de 110 000 tonnes à 220 000 tonnes par an, pour ainsi être conforme aux préconisations du Grenelle.

L'axe de travail que l'on vous propose consiste à passer de 77% d'incinération et 23% de méthanisation dans l'usine actuelle à 53% d'incinération pour 47% de méthanisation par avenant avec le délégataire.

Les résultats financiers ainsi que les délais et procédures vont nous amener à un coût annuel pendant 20 ans de 70 millions d'euros.

Sur le projet actuel, en continuant avec la DSP telle qu'elle est aujourd'hui, on serait sur un coût de 60 millions d'euros. Je ne parle pas des scénarii de l'arrêt de l'incinération. On a vu qu'ils n'étaient pas juridiquement crédibles d'une part et d'autre part que leurs coûts seraient prohibitifs. Sur le scénario privilégiant une diminution de l'incinération, avec l'ajout d'une ligne supplémentaire de méthanisation de 110 000 tonnes, le coût annuel supplémentaire pour la Communauté Urbaine serait de 10 millions d'euros. C'est le coût que l'on paiera pour les préconisations qui nous seront demandées d'entre 2012 et 2015 par le Grenelle de l'Environnement.

Sur 20 ans, cela fait pour le projet actuel 1200 millions d'euros et 1400 millions d'euros pour le projet tel qu'on vous le propose et qui intègre les préconisations du Grenelle de l'Environnement.

On voit bien que MPM est très loin de pouvoir gérer des surcoûts au niveau où on pourrait le demander. En revanche, si dans l'avenir, dans le cadre d'un syndicat mixte des déchets, on arrive à capter 100 000 tonnes, voire 200 000 tonnes de plus, avec une grande partie des Communautés d'agglomération, on peut faire une économie d'échelle de l'ordre de deux à quatre millions d'euros par an, soit 40 à 80 millions d'euros sur 20 ans et on peut doubler ce chiffre si on passe à 200 000 tonnes.

En revanche, il faut qu'un ensemble de Communautés d'agglomération entre dans ce syndicat mixte. Tout ce qui serait collecté en plus ne serait pas incinéré mais méthanisé avec l'appel à une deuxième usine de méthanisation qui serait créée tout près de la première, ce qui réduirait considérablement le coût annuel de nos charges.

Enfin, MPM propose de mettre en place un dispositif de suivi de la santé des riverains de l'installation, confié à un comité de scientifiques indépendant et placé sous le contrôle de InVS (Institut de Veille Sanitaire) ou de tout autre organisme agréé par l'Etat. Ce serait une sécurité puisque vous avez vu que plusieurs études viennent de sortir ces derniers jours. Ce sont des organismes qui travaillent sur le long terme et les professeurs de médecine qui sont dans cette assemblée peuvent le dire, c'est un institut très sérieux.

L'orientation de MPM est donc :

- La diminution de la quantité incinérée de 110 000 tonnes à 220 000 tonnes,
- L'institut de veille sanitaire,
- L'information régulière des citoyens à travers la CLIS.

Pour synthétiser, je dirais que l'évolution que l'on vous propose aujourd'hui pour le projet de Fos-sur-Mer fera de cette installation, la première installation réalisée en France, qui tient compte de toutes les préconisations du Grenelle de l'Environnement I et II. Elle sera dotée en plus d'un outil de suivi sanitaire.

Donc globalement, sur les 707 000 tonnes gérées recueillies dans une année par la Communauté Urbaine, 35% seront incinérés, 21 % seront enfouis et 44% seront valorisés.

Nous aurons deux sortes de délibérations à prendre. Nous allons sécuriser l'ensemble du processus juridique et nous allons redélibérer par rapport à ce qui a été délibéré lors de la mandature précédente.

Dans notre première séance aujourd'hui, nous allons redélibérer sur la DSP qui a été annulée par le Tribunal Administratif le 18 juin 2008. Ensuite, nous allons vous demander de donner le pouvoir au Président de continuer la négociation sur les surcoûts et pour passer l'avenant rendant la proportion de l'incinération méthanisation à 53/47 comme il est prévu. Il est proposé également à l'assemblée d'autoriser le Président à étudier et proposer les conditions de la mise en place d'un outil de suivi de la santé des riverains.

Ensuite, lors de la prochaine séance le 26 mars, nous délibérerons sur le dispositif de suivi de santé des populations et sur l'accord donné au Président pour signer les avenants au dispositif contractuel permettant l'évolution du projet. Il faudra délibérer sur toutes les délibérations votées lors de la précédente mandature de façon à ce que l'ensemble du processus juridique soit sécurisé parce que vous savez très bien qu'après ce vote, il y aura encore des actions juridiques et il faut être en capacité de leur faire face.

Voilà mes chers collègues, maintenant le débat est ouvert.

Vous savez que dehors se déroule une manifestation. Je vais recevoir une délégation composée de Maires du SAN et de deux Présidents d'association. Au plus tôt nous aurons terminé ce débat et en accord avec les responsables de la manifestation, au plus tôt la manifestation se dispersera ce qui évitera de gêner énormément la circulation à Marseille aujourd'hui car elle se situe sur un axe structurant de circulation.

Je vais noter les noms de ceux qui veulent intervenir et ensuite, je ne donnerai plus la parole après cette liste. Je vous demande d'être concis dans vos interventions. Cela permettra d'avoir un vrai débat mais surtout de recevoir ensuite la délégation des manifestants et de laisser se disperser la manifestation.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, lors de votre présentation à la Commission présidée par Martine Vassal, j'ai écouté votre exposé avec la plus grande attention. Ce matin, j'ai eu la même attention et en même temps que vous déroulez la présentation qui était faite, je n'ai pu m'empêcher de me remémorer l'ensemble des débats ici rugueux, brutaux, voire agressifs. Je n'ai pu m'empêcher de me rappeler qu'à l'extérieur de cette enceinte, certains n'hésitaient pas à m'invectiver, à m'insulter, voire à me menacer.

C'est vrai que pour moi aujourd'hui, c'est un jour très particulier.

Il n'est peut-être pas utile de revenir sur toutes ces années passées mais malgré tout Monsieur le Président il y a quand même un certain nombre de choses qui me sont restées en tête et que je voudrais exprimer.

L'une est une remarque, un clin d'œil par rapport à toutes ces années passées. Certains élus avaient indiqué : « *Moi vivant, l'incinérateur ne se fera jamais !* ». J'ai gardé cette phrase en tête. Je crois que ce petit clin d'œil sur le passé résume toute la situation.

Mais il y a quand même deux observations, deux remarques qui m'ont touché, qui m'ont blessé, qui m'ont agressé et pour tout vous dire qui m'ont fait du mal. Voir écrit sur la route « *Assante assassin* », « *Gaudin assassin* ». Ce sont des choses que l'on n'oublie pas. Ce sont des choses qui vous restent gravées dans la mémoire et quoi que l'on puisse dire et quoi que l'on puisse faire, on ne peut pas oublier cela.

Il y a une autre remarque aussi, encore plus blessante, encore plus désagréable qui a été exprimée par un Président d'association qui est aujourd'hui un conseiller communautaire qui lors d'un débat public avait indiqué que celui qui portait le dossier du traitement des déchets faisait à travers cette démarche, un crime contre l'humanité. Tout ce qui est excessif est dérisoire, mais en la matière, cette excessivité est médiocre.

Oui, c'est vraiment une journée particulière pour moi.

Mais je le disais à l'instant Monsieur le Président, je ne vais pas rester sur cette définition. Et puis vous n'étiez pas conseiller communautaire pendant tous ces débats, vous étiez, vous êtes toujours, un haut responsable politique et je vais donc caler mon intervention sur ce que nous avons fait ensemble, sur ce que vous avez proposé ici, et revenir sur cette délibération du mois de juin dernier qui a lancé cet audit qui aujourd'hui nous apporte les conclusions que vous avez présentées.

Certains à l'extérieur disent que cet audit était là pour cacher un certain nombre de choses, pour préparer les mentalités, pour préparer les états d'esprit et pour faire en sorte que finalement on ne touche à rien de ce qui avait été proposé.

Mais l'ensemble de mes collègues ici présents et moi-même nous souvenons des remarques qui ont été effectuées non pas par les collègues du passé, mais par vous, ceux qui disaient en nous montrant du doigt : « *C'est nous maintenant qui gérons, c'est nous qui avons l'autorité, vous allez voir ce que vous allez voir ! C'est nous qui serons aux commandes et nous remettrons à plat le dossier* ». Votre volonté, initialement à travers cet audit, à travers le bureau d'études que vous avez recruté, à travers le travail de l'ensemble des services juridiques sur ce dossier, était bien de « planter » le dossier. C'est bien la définition que vous aviez, il n'y avait pas une démarche qui s'engageait dans un sens consensuel, mais c'était vraiment pour arrêter ce dossier.

Et, bien qu'ayant dit à plusieurs reprises que ce dossier était un dossier en béton, tout le monde ici disait que ce n'était pas vrai. Ayant dit à plusieurs reprises que cette unité de valorisation énergétique était quasiment terminée, tout le long de l'année 2007, certains disaient : « *Non ce n'est pas vrai, on y reviendra !* ».

Mais ceux qui aujourd'hui manifestent à côté, devaient vous tenir informés de l'avancée des travaux pour vous dire que c'était presque fini. Vous avez peut-être cru ceux qui vous disaient que l'on pourra y revenir.

Non, l'audit a confirmé que l'on ne peut pas revenir sur ce qui a été construit et réalisé parce que si cela avait pu être arrêté avant, ça l'aurait été.

Je l'ai dit là aussi lors de cette séance du mois de juin. Sur le plan juridique, cela a été attaqué de tous les côtés, en référé, sur le fond, en première instance, en appel, en Conseil d'Etat... plus de trente procédures cumulées.

Tout cela a mené à ce que vous dites aujourd'hui. C'est un dossier qui vous convient ou qui ne vous convient pas, mais sur le fond, il ne peut être remis en cause sur le plan juridique. Sur le plan économique, il ne peut pas être remis en cause non plus et sur le plan environnemental de la législation qui s'applique dans ce pays et qui s'applique en Europe, il ne peut pas être remis en cause.

Alors oui, aujourd'hui, ce contrat, comme c'est écrit à l'intérieur de l'audit qui a été réalisé : « *Cette délibération peut d'autant plus être régularisée que la procédure de passation de ce contrat ne souffre d'aucune irrégularité* ». C'est extrêmement important pour nous puisqu'on a laissé sous entendre tout et n'importe quoi. Il y a donc un fondement juridique qui acte ce dossier et la construction telle qu'elle a été faite était pratiquement terminée fin 2007. Oui, il suffisait chers collègues, pendant la campagne électorale, de vous rendre sur place pour vous en rendre compte.

(Applaudissements)

C'est une évidence que vous ayez eu la vraie volonté de casser ce dossier, de faire en sorte qu'on ne le retienne pas, mais il était trop tard. Jamais on a cru l'expression que je faisais dans cette assemblée. Jamais on a retenu les propos que j'ai pu tenir, jamais on a dit : « *Et s'il avait raison* ». On n'en serait pas là, on n'aurait pas investi 245 000 euros pour cette étude. Au moment où les finances sont tendues, il faut quand même le garder présent à l'esprit.

Sur ce que vous nous présentez à l'instant, Monsieur le Président, il y a un certain nombre de points que l'on peut partager avec vous, c'est une évidence. Mais il y a quand même un certain nombre de points sur lesquels il faudrait revenir.

Vous nous dites à l'instant que nous produisons sur la Communauté Urbaine plus de 700 000 tonnes de déchets. Vous l'avez vu, cela a été annoncé devant tout le monde, il n'y a pas d'ambiguïté. Mais vous dites que la part d'incinération sur cela est de 51%. Sur notre dossier, c'est 300 000 tonnes. Sur 700 000 tonnes, est-ce que cela fait 51% ? En fait, cela fait 43% !

Nous n'étions pas à 50% sur la dimension du traitement des déchets sur la Communauté Urbaine et nous souhaitons donc être parfaitement conformes à la directive

mise en place par Mme Voynet : au minimum 50% des déchets à valoriser et au maximum 50% des déchets à incinérer. Nous avons toujours été conformes et nous le sommes encore aujourd'hui.

Vous voulez faire plus de méthanisation, pourquoi pas ? Il n'y a pas d'inconvénient à cette évolution du dossier, Monsieur le Président, mais restons sur les chiffres affichés, d'autant que sur la partie tri valorisation, vous avez proposé 25% c'est-à-dire 175 000 tonnes. Mais il est très facile de faire plus car aujourd'hui, tous les collègues dans cette assemblée, quelle que soit la commune à laquelle ils appartiennent, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, savent bien que nous avons des dysfonctionnements sur les collectes sélectives. Les chiffres que vous avez là ne reflètent pas la réalité de ce qui pourrait être fait aujourd'hui au quotidien puisque les poubelles jaunes ne sont pas collectées régulièrement, puisqu'il y a des défauts de fonctionnement sur les PAV, puisqu'on n'obtient pas un certain nombre de résultats qu'il est facile d'obtenir.

(Tumultes, protestations)

Cela fait un an, Monsieur Madrolle, que vous êtes à la gestion. C'est sur vous que reposent l'autorité et le fonctionnement. C'est sur vous que repose l'organisation.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Madrolle, s'il vous plaît.

Monsieur Assante, j'ai demandé d'être assez bref.

Monsieur ASSANTE.- J'avance.

Il est donc très facile d'avoir davantage de tri et de valorisation des déchets sur ce dossier. C'est facile de progresser.

Mais j'aimerais ajouter un point supplémentaire sur les coûts. Vous nous parlez en millions d'euros. Nous avons toujours parlé ici dans cette enceinte en dizaine d'euros. Pourquoi ? Parce que nous avons amené le prix à la tonne traitée, qui est sur le contrat de 72 euros hors taxes la tonne. Oui, Monsieur le Président, il y a des surcoûts, indéniablement, on ne veut pas les remettre en cause dans la présentation telle que vous l'avez faite, c'est évident.

Vous me permettrez d'insister un peu sur le fait que certains des surcoûts sont quand même liés à un certain nombre d'actions qui ont été menées par certains conseillers communautaires qui ont ralenti le dossier, qui ont bloqué le chantier, qui ont fait des procédures juridiques, qui nous ont posé des problèmes sur tous les fronts...

(Applaudissements)

... et cela, mes chers collègues, il nous appartient tous de le payer, mais c'est quand même de votre fait à vous et uniquement à vous.

Donc, aujourd'hui, rajouter 10 euros de plus à la tonne traitée, oui, c'est une évidence et nous le partageons avec vous.

Sur ce dossier, vous nous proposez une gouvernance partagée. Sur ce dossier, nous sommes prêts à suivre dans ce déroulé mais que diable ! parlons-nous mieux, échangeons mieux et construisons ensemble ce dossier. Car très sincèrement, nous proposer encore d'enfouir 21% des déchets après la mise en place de toute votre solution, je ne sais pas ce que vous allez enfouir car si on prend 175 000 tonnes de tri, 300 000 tonnes d'incinération, 110 000 tonnes de méthanisation, on est pratiquement à 700 000 tonnes.

Bien sûr, si le Département est associé à cela, les choses sont différentes et on n'est plus dans le même cadre. Pour l'instant, il n'y a pas de plan départemental d'élimination des déchets. Il sera sans doute relancé dans quelques temps. Mais pour ce qui nous concerne aujourd'hui, la solution que vous amendez ou la solution que nous avons proposée correspondait parfaitement aux 700 000 tonnes que nous pouvions traiter. Avec un peu plus de volonté et d'énergie, on y arrive facilement.

En conclusion, Monsieur le Président, nous allons voter cette délibération, même si, comme je l'ai dit en introduction, cela reste pour moi une journée très particulière. Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements, bravos)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Assante, il s'agit pour moi aussi d'une journée très particulière vous le comprenez bien car si on m'avait demandé au départ si j'étais pour l'incinération, j'aurais dit non et j'aurais fait de la méthanisation beaucoup plus fortement mais je n'étais pas aux affaires à l'époque.

En revanche, un petit détail technique, vous n'auriez pas pu incinérer 300 000 tonnes, mais vous auriez été obligés d'incinérer 360 000 tonnes donc les ratios que j'ai donnés sont exactes. Mais peu importe, c'est de la petite polémique !

Monsieur BERTRAND.- Je ne parlerai pas de la technique parce que je crois que celui qui est intervenu en premier, Robert Assante, connaît très bien le dossier. Mais enfin, pour quelqu'un qui ne voulait pas parler du passé, je pense qu'il s'est longuement étendu.

Monsieur le Président, le dossier du traitement des ordures ménagères est à l'étude depuis près de 17 ans dans le cadre de l'intercommunalité, donc dans le cadre de MPM. Les positions divergentes, pour ne pas dire diamétralement opposées, ont été prises en fonction de l'évolution du dossier.

Après étude du dossier, une concertation sans faille et un audit complet, vous êtes en mesure de proposer aujourd'hui une solution qui est le meilleur compromis de nature à entraîner l'adhésion de la plupart des élus communautaires, quelle que soit leur appartenance. Une évidence de toute façon s'est imposée à nous : l'arrêt de l'incinérateur, compte tenu du stade avancé de la construction était financièrement impossible à assumer par MPM, compte tenu du coût élevé des indemnités et dédits. L'audit financier le confirme si besoin était amplement.

De plus, un effort important a été fait sur la technologie et le processus à employer. Incinération ou méthanisation, un compromis a été trouvé en proposant l'incinération des déchets pour 53% et la méthanisation pour 45%, permettant ainsi de faire avancer un dossier pour qu'il arrive à son terme.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette conclusion. Monsieur le Président, nous vous en remercions et nous vous en félicitons.

Notre groupe Ensemble pour l'Avenir votera favorablement la ou les délibérations que vous présenterez. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur ESPINOSA.- Tout le monde me demande d'être bref. Malheureusement, je ne parle jamais dans cet hémicycle et je ne lis pas parce que je préfère parler avec mon cœur.

La première chose que je vais vous dire c'est que depuis 20 ans je fais partie d'associations et je n'ai jamais attaqué une personne, jamais de ma vie. J'ai toujours attaqué un procédé mais jamais une personne. Vous le savez très bien M. Assante. De nombreuses fois, nous avons eu des débats ensemble. Je ne m'attaque pas aux personnes, je m'attaque à un procédé. Quand je dis que l'incinération est un crime contre l'humanité, je le revendique encore, mais je l'expliquerai tout à l'heure.

Nous sommes en face du problème des déchets. C'est simple, on fait un Mont Blanc par an en France de déchets : 640 kilogrammes par habitant par an. On voit donc que c'est un problème.

La moitié de notre poubelle est constituée d'emballages. Pourquoi l'incinérer ? Un quart de notre poubelle est compostable. Pourquoi l'incinérer ? Il ne resterait pas beaucoup de déchets à incinérer si on réfléchissait d'une façon intelligente et si on faisait de la réduction à la source. On peut le faire parce qu'ailleurs, cela se fait déjà. C'est un problème de volonté politique. Et je suis fier d'appartenir au groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole parce que je peux m'exprimer. C'est cela la démocratie, ce n'est pas la pensée unique. Aujourd'hui, je dis non, je vais voter contre et je le revendique. On est dans le pluralisme, dans la diversité.

Nous vivons une crise économique. On s'engage à payer des sommes. On a parlé de 300 millions d'euros. Savez-vous pourquoi on a parlé de 300 millions ? Vous le savez tous : à partir de 300 millions, on doit faire un débat public et comme on ne voulait pas de débat public à l'époque, on nous a trompés. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, ils nous disent que cela coûte 600 millions de dédit. Cela veut dire que si aujourd'hui j'achète une voiture à 30 000 euros, lorsque je vais la chercher, elle coûte 50 000 euros. C'est bien qu'il y a un problème quelque part. Donc réfléchissez !

(Brouhaha)

Laissez-moi parler car je n'ai interrompu personne. Je vais vous donner les grandes lignes. Aujourd'hui, ils nous ont menti par rapport à cela, maintenant au niveau légal, c'était quelque part une escroquerie de démocratie. On va faire un incinérateur à 50 kilomètres d'ici, c'est pour cela que mes amis manifestent dehors.

On n'a pas pu le construire à Marseille, parce que c'est moi qui posait des problèmes à l'époque, je m'en rappelle et je le revendique. On le fait à 50 kilomètres. C'est exactement comme si l'on faisait ses toilettes chez le voisin parce que ça sent mauvais ! C'est bien ça que je ne comprends pas !

Je voulais vous dire également autre chose. J'ai parlé de crime contre l'humanité et je le revendique aujourd'hui. Je vais vous répondre Monsieur Assante. Je parle d'un procédé, pas de vous. Vous êtes en train de faire un procédé qui est totalement légal, vous n'êtes pas dans l'illégalité. Je ne vous accuse pas d'illégalité, je vous dis juste pourquoi c'est un crime contre l'humanité....

(Tumultes)

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il vous plait, chacun a le droit de s'exprimer et de faire valoir ses arguments. Le tout est d'être bref, mais je vous demande de ne pas manifester.

Monsieur ESPINOSA. - Les gens qui manifestent dehors attendent que quelqu'un s'exprime pour eux. Ici, il va y avoir quelques expressions dans ce sens, c'est cela aussi la démocratie. Ecoutez ce que disent les autres. On ne dit pas que l'on a toujours raison, mais on n'a pas toujours tort non plus.

Monsieur LE PRESIDENT. - Venez-en au fait.

Monsieur ESPINOSA. - C'est un problème de santé parce qu'il y a 100 000 molécules.

Prenez l'exemple d'un téléphone. Savez-vous ce qui passe avec ce téléphone ? Ce téléphone est plein de molécules chimiques qui sont cancérigènes.

(Tumultes)

Vous ne me laissez pas parler. Ce n'est pas grave, je finis. Je sais que la technique, c'est de ne surtout pas écouter parce que ça vous dérange.

Pour finir, je vous dirai une dernière chose. Comme je ne pourrai pas parler et que vous avez gagné, je vais vous dire une chose. Tout le monde nous a parlé de la décharge. Monsieur Assante, il y a une chose que vous avez faite et qui est bien : la

décharge d'Entressen. Elle fonctionne très bien. Je l'ai visitée la semaine dernière. Vous utilisez un prétexte en disant que c'est la plus grande décharge d'Europe. C'est faux, c'est la septième ! Vous avez utilisé le prétexte que le Préfet rappelait la loi, c'est un prétexte, car à côté de la décharge d'Entressen, vous le savez, je le sais, tout le monde le sait, il y a tout un terrain pour accueillir les 30% des déchets qui vont venir de l'incinérateur aussi.

Pour finir, je demande si cela est possible, un petit additif car je suis très inquiet sur un point. Aujourd'hui, on est en train de décider un nouveau contrat dont l'article 4 indique que si jamais il y a un procès juridique dans lequel nous ne sommes pour rien, les contribuables de MPM vont se retrouver à payer des débits de quelque chose qu'ils n'ont pas fait. J'ai donc donné au Président un petit texte dans lequel je demande un avenant qui protège les citoyens parce qu'il ne faut pas oublier que MPM est presque en faillite, MPM n'a pas d'argent donc il serait indécent de faire payer les Marseillais alors qu'il n'y sont pour rien.

Monsieur MADROLLE.- Monsieur le Président, chers collègues, pour nous aussi c'est une journée particulière Robert Assante. Depuis des années, le combat contre l'incinération, la demande du moratoire sur l'incinération ont été portés dans cette enceinte et au sein du Conseil Municipal. Vous savez très bien Robert Assante, que le choix que vous avez porté dans votre majorité de privilégier l'incinération depuis maintenant 10 ans a bloqué tout autre processus de valorisation des déchets. Vous savez très bien, Robert Assante que la collecte sélective n'était effectivement pas la panacée pour Marseille. Vous ne le dites pas dans cette enceinte. Marseille, c'est entre 3 et 6% de valorisation des déchets quand l'ensemble des autres villes européennes sont à 20 ou 30%. Vous êtes effectivement responsable de la situation actuelle vis-à-vis de l'incinération. Nous en subissons l'héritage.

Bien sûr il y a une avancée et je salue ce que propose le Président Caselli en mettant plus de méthanisation. Mais pourquoi ne pas l'avoir pensé avant ?

Et pourtant, nous l'avions proposée au Conseil Municipal et dans les différentes réunions que nous avons eues ensemble, mais vous avez été sourd. Vous avez été autiste à la proposition. Vous savez très bien, Robert Assante, vous avez fait le choix du processus de l'incinération donc je ne rentrerai pas dans le fond du dossier de l'incinération et je ne reviendrai pas sur les problèmes de santé parce que même le journal *Le Figaro*, qui n'est pas vraiment un journal gauchiste, disait il y a deux jours, que sur 2.5 millions de personnes ont été scrutées médicalement, on observe une augmentation des problèmes liés à la dioxine à proximité des incinérateurs. Disons-le. Mais je ne reviendrai pas sur le problème de la santé, c'est trop polémique, il y a ceux qui pensent que c'est dangereux, d'autres qui ne le pensent pas.

Au niveau du coût économique, vous savez très bien que l'incinération ne crée pas d'emploi. Vous avez refusé et vous avez combattu avant que le Tribunal Administratif l'annule, le processus qu'avait mis en place Antoine Rouzaud au niveau du plan départemental d'élimination des déchets qui était un bon plan, Robert Assante, un plan qui évacuait le problème de l'incinération. Vous ne l'avez pas soutenu ! Vous êtes aujourd'hui responsable de ce qui va se passer.

Et dans ma conscience, effectivement, je suis dans la majorité de la Communauté Urbaine et malgré cela, je considère qu'il faut avoir des valeurs, chers amis. Il faut dans la conscience poser des choses. Quand on mène des combats, on va jusqu'au bout de nos combats et le combat contre l'incinération est un combat pour les générations à venir.

Ce que je demande au Président Caselli, comme je vous l'ai demandé, c'est de mettre en place, avant d'arriver à l'incinération, une vraie collecte sélective sur la Communauté Urbaine. Je suis persuadé, et nous sommes persuadés, que si nous ouvrons le four, si nous devons ouvrir l'incinérateur, nous mettrons à mal tous les processus de valorisation des déchets. Aujourd'hui, Marseille compte 3 à 6% de taux de valorisation, nous devons atteindre 20% et nous verrons bien, après le tri sélectif, la collecte sélective, la valorisation, la méthanisation, ce qu'il pourrait rester à incinérer.

Et soyons honnêtes entre nous ! Le centre d'enfouissement technique d'Entressen est un centre pilote Robert Assante. Donc arrêtez de prendre la décharge d'Entressen pour un dépotoir, vous le savez très bien.

Et Victor-Hugo Espinosa a raison. Les efforts qui ont été faits par rapport au centre d'enfouissement technique et vous l'avez porté Robert Assante, sont une vraie réussite et je vous laisse là la seule réussite de 10 ans de mandat.

Monsieur AGULLO.- Les élus verts voteront contre la remise en route de cette DSP pour des raisons de principe, d'indignation face au mépris dont MPM a fait preuve lorsqu'elle l'avait votée, mais aussi parce que ce choix est absurde. Les aspects économiques de l'audit ne sont pas convaincants. Et en particulier, en ce qui concerne la recherche de solutions alternatives.

Les raisons de principe, ce sont les raisons sanitaires. Le fameux document InVS cité dans l'audit – le seul – n'est pas sérieux. Une étude à la méthodologie obscure, et qui en contredit bien d'autres, très récentes, effectuées en Europe.

Par contre, ce qui est sûr, c'est que tous les cinq ans, au fur et à mesure des découvertes, la législation contraint toujours plus l'utilisation des incinérateurs et, au passage, en rend le coût par kilo de déchets toujours plus élevé.

L'indignation ? Construire chez les autres cette machine d'un autre temps : mais pourquoi donc, Monsieur Gaudin, n'avons-nous pas mis un incinérateur dans chacun de nos arrondissements marseillais ? 16 arrondissements, 16 cheminées. Quels panaches cela ferait, non ?

Nous entendons bien que, menaçant, M. le Préfet et les banquiers veulent nous ordonner de faire revivre cette DSP. Faire primer leur vision à court terme. Et depuis quand se laisse-t-on dicter des décisions de cette importance par un Préfet partial et des banquiers qui ont pris possession de fait de l'outil industriel. Depuis quand les banquiers empêchent les catastrophes ? Prévoient ? Cela se saurait s'il fallait se contenter de leurs additions ! Combien on leurs a prêté cette année ? C'est vrai, il y a la gestion financière désastreuse de la précédente mandature ! Mais cela ne signifie vraiment pas que la voter, c'est arrêter les frais.

L'on nous dit que arrêter l'incinération mettra MPM en faillite en raison d'un dédit de 500 millions d'euros mais l'audit apprend que le coût du dédit véritable est entre 40 et 100 millions d'euros.

Les 420 millions d'euros supplémentaires concernent le coût total de construction de l'actuel ouvrage, qui seront de toute façon payés par MPM quelque soit la solution dès lors que la DSP est remise sur les rails. Ce sont les frais fixes que nous a, avec talent, générés l'exécutif sortant.

La vraie question financière concernant une solution sans incinérateur n'est pas celle du dédit, mais celle du coût des installations nouvelles.

Nous pensons qu'elles ne peuvent être financées que dans le cadre d'un syndicat mixte des déchets, ce qui en réduirait considérablement le surcoût. On s'étonne que l'audit ne consacre qu'une poignée de pages sur les économies possibles engendrées. Qui plus est, il est contradictoire dans les chiffres. C'est aussi parce que nous pensons que la solution ne viendra pas de MPM toute seule que nous voteront contre. Sans compter que, la voter, c'est probablement choisir la voie la plus chère.

L'audit a-t-il évalué le surcoût qu'imposera inévitablement la régulière mise aux normes des installations ? Non. Nous avons l'expérience de Montpellier, notre voisine : un coût qui a doublé après ouverture, une machine administrativement fermée, en pratique ouverte. Bienvenue dans le monde des incinérateurs !

A Marseille, EveRé a déjà réclamé à MPM 100 millions d'euros de travaux supplémentaires non prévus dans le projet initial ; pour une partie non négligeable il s'agit déjà d'une mise au norme de l'installation. 100 millions d'euros déjà ! Et dans 10 ans ?

Mesdames, Messieurs les conseillers, la voter, c'est la loi qui dit, ça veut dire que vous ne pourrez modifier substantiellement le projet. Vous devrez pourtant dès demain, trouver les moyens d'en sortir. Souhaitez-vous le faire en étant enfermés dans un carcan juridique ? Ou souhaitez-vous dès maintenant passer à l'étape suivante : Menons une véritable politique de réduction des déchets, développons des filières propres, et assumons nos déchets en n'allant pas les brûler chez les autres !

Nous pensons, en effet, que les scénarii alternatifs n'ont pas été étudiés avec sérieux. Certainement, il y a eu un manque de consultation et de concertation de l'ensemble les acteurs, un manque de temps. C'est pour cela qu'il est urgent de surseoir à ce vote.

Mais surtout, il faut bien comprendre que « Grenelle 2015 » sera périmé en 2015 à l'heure d'une véritable prise de conscience des enjeux écologiques. Sur le plan législatif les choses évoluent très vite. Par exemple récemment au Sénat, justement dans le cadre du texte issu du Grenelle, l'obligation de « tonnage contractuel à fournir à l'exploitant d'un incinérateur » a été supprimée. Et au niveau européen les choses vont encore plus vite ... À l'heure où les industriels s'aventurent dans le 100% recyclable, on ne peut pas être surpris !

L'incinérateur ? C'est du 100 % périmé : Une aberration écologique, politique, et financière. Nous devons faire autrement.

(Applaudissements)

Monsieur POGGIALE, - Monsieur le Président, chers collègues, un récent Préfet des Bouches-du-Rhône avait coutume de dire : « le problème des déchets n'est ni de Droite, ni de Gauche ; il est devant nous ». Pour avoir fait le choix de ne pas organiser un vrai débat public, et pour avoir pris le parti du passage en force du projet de l'ancienne mandature, force est de constater qu'à cause de ce Préfet et de ses successeurs, le problème des déchets est toujours devant nous.

Oui, c'est une évidence, il est urgent, non pas de se débarrasser mais de traiter nos déchets ménagers qui ne cessent d'augmenter. Mais traiter le problème d'une manière responsable et acceptable ne peut se faire qu'avec le concours de tous les acteurs concernés par cette question : l'industriel producteur de biens et d'emballages ; le citoyen consommateur ; mais aussi celui qui habite à proximité d'une filière de traitement, quelle qu'elle soit ; les collectivités qui sont en charge du problème et l'Etat. Un Etat à propos duquel on attend toujours un engagement réel pour de vraies filières de recyclage, surtout après le Grenelle de l'Environnement. Et vu son parti pris dans les choix de traitement des déchets de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le département des Bouches-du-Rhône, on est en droit d'exiger qu'il mette aujourd'hui la main à la poche, pour construire une vraie solution d'avenir.

Nous sommes aujourd'hui au carrefour d'enjeux économiques (en amont de la production-commercialisation, en aval du recyclage valorisation des déchets) et d'enjeux écologiques et sanitaires.

Des enjeux qui ne sont pas figés une fois pour toutes, car forcément ils évoluent, en fonction du mouvement des connaissances et de la société.

Nous le savons tous : le compromis est difficile. Mais une chose est claire : il ne supporte pas le passage autoritaire, la solution imposée, le déni de démocratie.

C'est la raison pour laquelle les élus Communistes ont depuis 2003, dans cette assemblée, proposé une approche d'une solution alternative, autour de trois orientations fortes :

- La construction d'un vrai débat public et la transparence des choix,

- Un niveau de maîtrise publique suffisant et un contrôle citoyen, garantissant le caractère évolutif des filières ainsi qu'une protection sanitaire et environnementale maximale,
- Une coopération des institutions locales, départementales et régionales en vue de mutualiser les installations et les financements

Cette approche n'a jamais varié sur le fond. Et elle s'est toujours inscrite dans la volonté de dépasser une vision figée limitant le débat à « pour ou contre l'incinération ».

En lieu et place d'un vrai débat public, nous avons eu un triple déni de démocratie.

- Déni de démocratie vis-à-vis de nos concitoyens des 18 communes de MPM et singulièrement des 16 arrondissements de Marseille qui n'ont jamais été consultés. C'est pourtant de nos déchets dont il s'agit.

- Déni de démocratie vis-à-vis des populations et des élus des communes du Golfe de Fos ; qui eux ont été consultés et ont rejeté massivement le projet et se le voient quand même imposé.

- Déni de démocratie vis-à-vis des élus de Marseille Provence Métropole qui nous ont précédé ; car c'est aujourd'hui et seulement aujourd'hui que nous découvrons le contrat de DSP dans tous ces détails, ces contraintes lourdes ; et même "sophistiquées" pour reprendre les termes de l'audit pour qui, je cite : *"le montage réalisé dans ce dossier est inédit à notre connaissance"*.

L'héritage est lourd et considérable du point de vue financier comme vient le confirmer l'audit, les marges de manœuvres sont très étroites devant une situation de fait accompli.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, vous demandez à notre assemblée de revoter à l'identique la même DSP pour des raisons de sécurisation juridique après l'annulation du Tribunal Administratif ; et vous présentez également un avenant pour faire évoluer le projet vers une meilleure qualité de compostage, plus de méthanisation, moins d'incinération, plus de contrôle scientifique et sanitaire.

On ne peut être insensible à toutes ces avancées que vous proposez. Car c'est autant de démonstrations que le projet peut évoluer. Mais il reste toujours à construire un projet mutualisé, acceptable pour tous, donc plus évolutif.

En particulier vers un renforcement du tri-recyclage en amont, ou encore une dimension Recherche et Développement au service d'une évolution des procédés industriels vers le zéro incinération.

Qu'on le veuille ou non, la question du risque sanitaire est légitime. Oui, elle a été et reste surdimensionnée, surmédiatisée et instrumentalisée dans ce débat. Mais il n'en demeure pas moins qu'elle fédère toute une population et des élus, sur l'idée de ne pas en rajouter dans une zone industrielle parmi les plus exposées d'Europe

D'autant que la quasi-totalité des collectivités de notre Département, en charge du traitement des déchets, s'est prononcée sur une alternative à l'incinération.

Par ailleurs le choix de l'incinération ne tend-il pas à renforcer une logique productiviste ? La question est d'autant plus pertinente si le traitement devait rester figé pour 20 ans sur la seule rentabilité d'une activité marchande par le délégataire. Ce que nous ne souhaitons pas évidemment.

Enfin, même à notre corps défendant, Monsieur le Président, la crédibilité d'une métropolisation solidaire et multipolaire peut être mise à mal par cette situation. Pourtant cette vision métropolitaine nous est nécessaire pour construire l'avenir.

Monsieur le Président, Nous avons bien conscience que vous héritez d'une procédure désastreuse, d'un projet que vous n'avez pas choisi, et que vous essayez de le faire évoluer. Si cela n'avait pas été le cas, nous aurions été beaucoup plus critiques. Aujourd'hui nous prenons acte de vos déclarations, certains que la détermination nous conduira vers la construction d'un vrai débat, allant vers une maîtrise publique et citoyenne garantissant le caractère évolutif du dossier et une protection sanitaire et environnementale maximale. Dans un cadre de coopération des institutions et en mutualisant les installations et les financements dont l'Etat au regard de ses responsabilités ne peut être exclu.

Merci de votre attention.

Monsieur DIARD.- Monsieur le Président, chers collègues, je voulais tout d'abord revenir sur un point. M. Espinosa a parlé de la téléphonie mobile et des antennes de téléphonie. C'est vrai que c'est un sujet qui pose problème. Pourquoi pose-t-il problème ? Parce que l'on parle dans ce dossier d'un principe de précaution car à l'heure actuelle, aucune étude ne prouve le danger ou l'innocuité de ces appareils. Voilà pourquoi ce dossier fait débat.

Pour l'incinérateur, aujourd'hui, ce n'est plus le cas et toutes les études sont unanimes. Je vous rappelle, et Robert Assante l'a rappelé, que les normes européennes relatives aux installations d'incinération sont aujourd'hui draconiennes. Je rappelle aussi quelques chiffres importants.

Dioxine : la concentration ne peut pas dépasser 0.1 nanogramme, ce qui veut dire 1 milliardième de gramme par mètre cube d'air. Je peux vous dire qu'actuellement certains incinérateurs de nouvelle génération émettent 0.01 nanogramme par mètre cube d'air. On est là au niveau du seuil minimum de détection.

Un exemple a été cité, il est important et je l'entends dans cette assistance. Arcelor Mittal est un site qui a effectué de gros investissements dans les années 2004 et 2005 pour réduire sa dioxine. Arcelor Mittal, à l'heure actuelle, c'est 70% de la production de dioxines dans la région Provence Alpes Côte d'Azur. Pour vous donner un ordre d'idée le flux annuel d'un incinérateur se situe entre 0.1 et 0.2 grammes, Arcelor Mittal, avec les 16 millions d'euros d'investissement faits, se situe dans un flux annuel de 8 grammes. Il continue à faire des efforts, mais c'est l'activité qui veut cela.

J'ai entendu parler de dioxyde de soufre chez certains. Là aussi, les incinérateurs ne peuvent pas émettre plus 50 milligrammes par mètre cube d'air. Les nouvelles installations produisent entre 10 et 20 milligrammes. Là aussi les installations de raffinage, de par leurs activités car là aussi je l'avoue, ils font des efforts. Pour une installation de raffinage, nous ne sommes pas à 50 milligrammes, nous sommes en moyenne à 2500 milligrammes jour. Cela veut dire qu'une année d'incinérateur est égale à un ou deux jours de production de raffinerie en matière de dioxyde de soufre. Et d'ailleurs, c'est très important de se battre, je m'adresse aux écologistes car il y a un arrêté du 21 juin 2005 qui vise à réduire de 50% les productions de dioxyde de soufre des raffineries. Il faut se battre parce que c'est important.

Il y a une crise économique, mais elle ne doit pas occulter la crise écologique.

Enfin, s'agissant des métaux lourds, je veux parler ici du cadmium, la norme pour les incinérateurs est de 0.05 milligrammes par mètre cube. Cela veut dire que les émissions sont 10 fois plus faibles que les émissions industrielles.

Pourquoi les incinérateurs font-ils peur ? Parce que dans les années 90, dans notre pays, il y a eu un véritable scandale sanitaire, que ce soit géré par la Droite ou par la Gauche.

Et je peux vous dire que lorsqu'on s'appuie, et c'est là qu'il y a une malhonnêteté intellectuelle il me semble, sur des rapports InVS disant qu'il y a des cancers etc., il s'agit de rapports concernant des incinérateurs ouverts entre 1990 et 1999. Ils ont été de véritables

scandales qui produisaient beaucoup plus de dioxines qu'Arcelor Mittal. Roselyne Bachelot, en 2002, a pris un arrêté pour fermer ces incinérateurs. Ils sont aujourd'hui tous fermés.

Aujourd'hui, vous avez, Monsieur le Président, communiqué un rapport de l'InVS d'octobre 2008 qui montre l'innocuité des incinérateurs actuellement en cours en France. Certains collègues avaient en 2006 ce rapport qui aboutissait aux mêmes conclusions. Je regrette qu'il n'ait pas trouvé grâce à leurs yeux à cette époque.

L'inquiétude des riverains, je la comprends tout à fait. En revanche, aujourd'hui, compte tenu de la différence de concentration des différentes émissions en matière de dioxine, de dioxyde de soufre, de cadmium, entre un incinérateur et les autres industries qui font pourtant des efforts en matière de qualité de l'air, ne vous trompez pas de bataille !

S'agissant de la méthanisation, en aucun cas, elle ne peut être une alternative à l'incinération ou à l'enfouissement parce qu'elle ne permet de traiter que la partie fermentescible des déchets, c'est-à-dire les déchets alimentaires, les journaux, les déchets verts. Le tout méthanisation, cela n'existe pas. L'ADEME, à l'heure actuelle, estime qu'environ 30 à 35% de nos déchets peuvent être méthanisés. Le tout méthanisation, cela signifierait que 65% de nos déchets restants seraient mis en décharge avec tous les impacts environnementaux que vous connaissez.

Monsieur Madrolle, vous avez parlé des usines de méthanisation en demandant pourquoi on ne l'avait pas fait avant. Le problème est que c'est un process récent. En France, il n'y a pas plus de 10 usines de méthanisation. D'ailleurs, Monsieur le Président, en octobre 2008, le journal *Environnement et Techniques* titrait : « Méthanisation, les pionniers essuient les plâtres ». C'est un process complexe. Les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des espérances. Les digesteurs sont bouchés, les composts ne répondent pas aux normes. Le centre de Lille devait produire 100 000 tonnes, il travaille actuellement sur un rythme de 70 000 tonnes. Une usine en Martinique était construite pour méthaniser 20 000 tonnes, actuellement elle fait 7 000 tonnes. C'est un process très difficile.

Mais je partage votre avis, Monsieur le Président, ce process a des atouts incontestables. Il est en accord avec le Grenelle de l'Environnement, il nous permet de valoriser. Mais le plus important est que la méthanisation nécessitera un tri et une collecte autrement plus draconiens que ce que nous avons fait actuellement à la Communauté Urbaine. C'est le process qui l'impose.

Vous avez parlé du Grenelle, c'est vrai, il y aura une valorisation de la matière organique. Certes, certains s'inquiètent en disant que l'incinération va nous pousser à toujours plus brûler. Mais non, on n'en aura pas le droit. Le Grenelle I et le Grenelle II sont très clairs à ce sujet : il faut diminuer la quantité des déchets stockés ou incinérés. Le plan départemental d'élimination des déchets le permettra, il ne faudra jamais atteindre plus de 60% de déchets incinérés ou stockés. Il y aura des garde-fous à travers le Grenelle I, article 41, et à travers le Grenelle II, articles 81 et 82 qui passeront à l'Assemblée Nationale avant l'été et au Sénat.

Je pense que c'est une bonne décision, c'est une décision sage. Je regrette que certains aient poussé des cris d'Orphée autrefois, et mettent aujourd'hui leurs cris sous l'éteignoir. Mais je pense que nous sommes dans le bon sens, dans le sens du Grenelle et que vous avez pris une bonne décision.

(Applaudissements)

Monsieur MOREL. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer d'être bref.

Permettez-moi, avant tout, de saluer le travail accompli par notre Président, Eugène Caselli, pour aboutir à cette lourde décision que nous avons aujourd'hui à prendre.

Cette décision de construire un incinérateur, notre groupe s'y est toujours opposé, pour de bonnes raisons auxquelles, d'ailleurs le Grenelle de l'Environnement a,

d'une large manière, souscrit comme y a souscrit, à plusieurs reprises, Mme Kosciusko-Morizet. Et d'ailleurs, l'évidence et la vérité, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est que nul dans cette assemblée, je le pense, n'est un laudateur forcené de l'incinération.

La délibération de 2005 a fait l'objet d'un recours. Cela a conduit à la décision que l'on connaît, à savoir l'annulation de cette délibération par jugement du Tribunal Administratif du 18 juin 2008. Si au regard de la jurisprudence administrative, l'annulation de cet acte n'a eu aucun effet direct sur ledit contrat, cette annulation de la délibération du 13 mai 2005 a créé un vide juridique préjudiciable à la sécurité juridique de la convention de DSP et des actes pris dans le cadre de son exécution.

Dans l'intérêt du service public, il incombe donc à notre collectivité de combler ce vide.

Mais au-delà de la question juridique reste la question de fond.

C'est dans cet esprit que l'audit environnemental a été lancé. Son but était, dans un contexte d'incertitudes et d'inquiétudes, d'éclairer notre assemblée sur l'opportunité de poursuivre la construction de l'usine de traitement multifilières de déchets et de parvenir à une décision sage et courageuse tenant compte des aspects juridiques, techniques, financiers et environnementaux du projet.

Il convient aujourd'hui de décider. C'est un moment grave, car il touche aux convictions et aux engagements de beaucoup d'entre nous en matière d'environnement, car il touche aussi à l'avenir de l'ensemble de notre Communauté tant ses conséquences sont lourdes pour ses finances déjà mal en point. C'est un moment grave, car, pour beaucoup d'entre nous, il touche à l'éthique politique. L'éthique politique, c'est la recherche de l'intérêt général qui, en démocratie, constitue le fondement de l'action politique. Mais l'intérêt général n'est pas quelque chose de binaire. Il n'est pas incompatible avec le principe de réalité, dès lors que l'enjeu même de notre Communauté est en jeu.

L'intérêt général ne concerne pas simplement le présent, cela fait quelques décennies que nous avons pris conscience que l'intérêt général concernait aussi les générations futures, mais cet intérêt général porté pour les générations futures ne touchent pas seulement l'environnement, il intègre aussi nos capacités économiques et financières à préparer l'avenir.

Et je le dis ici, j'ai trouvé insupportable l'intervention où l'on a parlé de crime contre l'humanité. Il y a autre chose contre l'humanité que ce que l'on a entendu ici.

(Applaudissements)

Ce moment grave, donc, je le partage avec vous tous dans le cadre de notre gouvernance partagée et j'en mesure la charge pour notre Président Caselli.

Tout a été dit que la réalité, je n'y reviendrai pas.

L'audit a eu l'immense mérite de mettre à jour les écueils à éviter et les risques auxquels nous étions confrontés.

A partir du moment où il n'y avait pas de fautes du délégataire, la question était de savoir la question était de savoir s'il fallait résilier de manière unilatérale le contrat.

Le Président Caselli a évoqué les sommes considérables qui auraient été mises en jeu à travers le dédit.

Il s'agit là de sommes astronomiques dont je voudrais que l'on prenne conscience. Ce sont des chiffres abstraits : 500 ou 700 millions d'euros. Ce sont des chiffres qui ne disent rien à nos concitoyens. Mais 500 millions d'euros c'est la construction de 20 lycées, de 35 collèges, 400 crèches, de 5000 logements sociaux T3, c'est 25 000 SMIC mensuels, soit plus de 2000 années de SMIC. Ce sont des chiffres qui donnent le vertige. A-

t-on le droit, moralement de faire fi de cette réalité, dans cette période si difficile pour nos concitoyens ?

500 millions, c'est deux fois la somme apportée pour cinq ans à MPM par le Président Guérini dans le cadre du plan de relance du Conseil Général. Peut-on moralement et politiquement, d'un côté demander le soutien du Conseil Général et de l'autre, transformer un équipement neuf de traitement des déchets en « déchet » industriel ?

De plus, l'installation de méthanisation entraînerait encore des frais et je peux continuer comme cela en prenant la référence de 700 000 millions d'euros.

Donc, Monsieur le Président, chers collègues, je ne vais pas plus avant entrer dans un propos technique développé dans l'audit. Je voudrais présentement vous indiquer ceci. La voie nouvelle proposée aujourd'hui est la seule vraie voie alternative. Certes, ce n'est pas une voie parfaite, tant s'en faut car, si l'incinérateur, je vous le redis, est aujourd'hui une réalité, personne ne peut s'en réjouir. Ce n'est pas une direction parfaite non plus, car nous n'ignorons pas que l'avenir, le seul possible, est à la réduction massive de nos déchets à la source. Mais c'est une voie optimisée en l'état actuel des choses. Cette alternative, par l'ensemble de son dispositif, est la seule raisonnable. Elle est ambitieuse même, puisqu'elle fera certainement de cette installation de traitement de déchets la première à répondre aux objectifs de la loi Grenelle 1 en France. Mais elle ne s'en contentera pas, elle ira plus loin.

D'ailleurs avons-nous une autre solution ? Personne n'ignore que, dans l'état de nos finances, sacrifier à la sirène de l'arrêt et donc au paiement d'un dédit financier monstrueux, nous condamnerait à la mise sous tutelle qui serait la pire des choses pour nos habitants et pour Marseille, en particulier dans la perspective de 2013. Elle signifierait aussi que le Préfet s'emparerait des manettes de notre collectivité, nous contraignant à la rigueur et à l'austérité les plus totales.

Les populations de nos 18 communes déjà durement touchées par la crise n'ont pas besoin de cela. Elles ne nous le pardonneraient pas.

Les deux délibérations qui nous sont présentées ce jour vont donc dans le bon sens, celui d'un avenir débarrassé progressivement de l'incinération.

Je vous remercie.

Monsieur ROUZAUD.- Je voudrais revenir sur ce dossier puisque j'ai eu l'occasion de le côtoyer depuis quelques années dans d'autres structures.

Je voudrais tout d'abord dire à Robert Assante et dieu sait si nous nous sommes souvent affrontés, que j'ai compris le début de son intervention lorsqu'il a rappelé qu'il avait été traité d'assassin tout comme le Maire de Marseille, ainsi que cela avait été inscrit sur certaines routes.

Effectivement, Monsieur Assante, vous l'avez dit, tout ce qui est excessif n'est pas bon, donc je demande d'un côté comme de l'autre, sur les bancs de cette assemblée, d'éviter l'excès parce que cela nous amène à des situations inextricables.

Parallèlement à cela, après l'intervention de Bernard Morel qui était de haut niveau, j'aimerais revenir sur quelques points, quelques imprécisions qui ont été dites lors du débat.

Je crois que lorsque j'ai eu en charge cette délégation, Robert Assante, et c'est vous qui avez employé ce terme, vous avez dit que l'on a voulu « planter » le dossier. Je dirais non pas « planter le dossier » mais revenir à ce qui nous avait animé depuis le début à savoir l'arrêt de l'incinération. Force est de constater que les 245 000 euros dont vous avez parlé tout à l'heure, nous avons souhaité les utiliser pour avoir un audit de qualité.

Effectivement, on peut toujours dire en ces temps de crise que 245 000 euros, c'est une somme énorme. Ramener à un salaire mensuel, c'est quelque chose d'impressionnant. Je voudrais quand même remettre cela en face des 107 millions d'euros

de coût supplémentaire demandés par l'entreprise. Et déjà, cet audit a pu nous donner des pistes pour largement compenser cette dépense. Cette dépense n'était donc pas inutile, je crois que nous l'avons vu dans la présentation du Président Caselli mais nous aurons l'occasion de le voir lors des prochaines délibérations.

Quand aux tonnages, quand on dit 51%, ce sont des arrondis car de par la loi, on ne peut pas dépasser 50%. Le chiffre présenté par le Président Caselli est exact car nous avons 60 à 80 tonnes qui « se baladent ». Ce sont des précisions que je voulais apporter sur ce dossier pour parler de choses claires.

Quand au surcoût lié à l'action de certains conseillers communautaires, effectivement, c'est peut-être le cas. Mais je reviens sur les 107 millions d'euros, lorsque vous avez le détail et il est en outre indiqué dans l'audit mais vous en aurez la primeur pour la prochaine séance, c'est effectivement peut-être 10% des sommes en jeu, mais il y a encore près de 90 millions d'euros qui ne sont pas le fait des attaques diverses et variées mais bien d'une modification du projet, une modification somme toute nécessaire.

Victor-Hugo Espinosa a utilisé certains arguments, je n'y reviendrai pas. Les travaux sont faits, et nous devons les assumer. C'est la continuité aussi de Marseille Provence Métropole que d'assumer ces travaux-là même si nous ne les partageons pas.

Vous êtes nombreux à savoir que je me suis opposé à l'incinération mais le problème est qu'aujourd'hui ces deux délibérations qui sont liées ne sont pas des délibérations de choix. Mon choix, je n'ai pas à l'évoquer ici, il a été clairement affiché mais à un moment donné ce choix est qui s'offre à nous est le suivant : soit on plombe la Communauté Urbaine avec des sommes astronomiques, soit on essaie en tant que responsables d'une collectivité de travailler pour l'avenir.

Des pistes ont été évoquées par le Président Caselli sur le comité de scientifiques, la CLIS aussi, mais ce comité de scientifiques procèdera à des études sanitaires tout au long de la durée de vie de l'incinérateur.

Et puis surtout, la création du syndicat mixte d'élimination des déchets qui aura une vocation beaucoup plus large que la seule Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permettra le cas échéant de trouver des solutions pour l'avenir. Donc je crois, Monsieur le Président, que ce que vous avez présenté aujourd'hui était une gageure. Vous l'avez relevée, malgré tout ce que nous avons pu dire pendant des mois et des années, on ne pouvait pas faire mieux.

(Applaudissements)

- EXAMEN DES RAPPORTS :

AGER 001-19/02/09 CC - Conception, financement, réalisation et exploitation d'un ensemble de traitement des déchets comprenant au minimum une unité de traitement thermique avec valorisation énergétique d'une capacité nominale de 300.000 tonnes- Approbation d'une délégation de service public

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets donc aux voix ce rapport et vous demande d'approuver par une nouvelle délibération se substituant à celle du 13 mai 2005 le choix du groupement Urbaser Valorga international SAS et d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention et l'ensemble des actes qui lui sont associés.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Boulay, Nespoulous et de MM. Agullo, Sémériva, Espinosa et Fouquet

Votes contre de Mme Ortiz et de MM. Dutoit, Gillet
Abstentions de Mmes Palloix, Hadj-Chikh, Bonifay et de MM. Magro, Poggiale,
Croce, Meroni, Lakdhar et Dutto.

AGER 002-19/02/09 CC - Approbation des orientations d'évolution du projet de centre multifilières de Fos-sur-Mer et prolongation du délai initialement prévu dans le contrat de

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit d'approuver les nouvelles orientations du projet avec en particulier l'augmentation de la part de méthanisation, de prolonger jusqu'au 7 mars 2010 la délégation de service public en cours et d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine à négocier ces axes avec les partenaires concernés.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Votes contre de Mmes Boulay et Nespoulous et de MM. Agullo, Sémériva,
Espinosa, et Fouquet

Votes contre de Mme Ortiz et de MM. Dutoit,

Abstentions de Mmes Palloix, Hadj-Chikh, Bonifay et de MM. Magro, Poggiale,
Croce, Meroni, Lakdhar et Dutto.

Je suspends la séance trente minutes.

(Suspension de séance)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous présente mes excuses pour avoir été un peu long, mais c'était nécessaire. Je ne ferai pas de commentaire, vous verrez cela dans la presse et sur les télévisions. La discussion était ouverte et franche.

V – DEBAT FINANCIER

- PRESENTATION DE L'AUDIT FINANCIER

Mes chers collègues, vous avez tous reçu l'audit financier. Cet audit a été suivi par l'ensemble des représentants des groupes de cette assemblée. Je remercie M. Muselier, Premier Vice-président et Président du groupe UPAC, M. Giorgi Vice-président chargé des finances, M. Coulomb, Président de la Commission Fonctionnement, le Professeur Pene, ancien Vice-président délégué aux finances, M. Magro, Président du groupe CR&C, M. Bernardi, Président du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole et M. Bertrand, Président du groupe Ensemble pour l'Avenir.

Je propose que M. Coulomb fasse une présentation rapide et synthétique de cet audit, nous ouvrirons le débat et M. Giorgi interviendra sur les orientations budgétaires.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président mes chers collègues vous avez tous pris connaissance des conclusions de l'audit financier que le Président Caselli a choisi de lancer auprès d'un groupement d'experts indépendants, sur les finances de notre collectivité dans un esprit de transparence et de sincérité, en accord avec les aspirations d'une large majorité.

Cette décision a été courageuse et responsable et je tiens à la saluer ici.

Les conclusions ne sont guère réjouissantes pour notre Communauté, dans un contexte de crise économique et financière mondialisée sans précédent, bien que pour la plupart d'entre nous, cet audit ne nous apprenne que ce que nous connaissions déjà.

A ceux qui s'étonnent alors du lancement de cet audit, je me permets de leur demander simplement pourquoi avoir laissé faire puisqu'ils en connaissaient la teneur et n'avaient pas réagi en son temps à des décisions très engageantes pour l'avenir, prises sans beaucoup de vision prospective.

Le mérite de cet audit, n'est pas de nous dévoiler des révélations fracassantes mais de nous proposer des pistes de réflexions pour l'avenir et de quantifier les conséquences des décisions passées afin de les infléchir ou de les modifier de façon radicale.

Les points mis en avant par cet audit s'articulent autour de quatre thèmes principaux.

Notre endettement de plus de 1,2 millions d'euros apparaît peu compatible avec la faiblesse de notre épargne brute qui, avec un ratio inférieur à 4 %, se situe très en deçà de la moyenne des Communautés Urbaines de notre Pays.

Notre Communauté se trouve dans une situation de capacité de désendettement de plus de 26 ans, alors que la saine gestion d'une telle collectivité, imposerait qu'elle soit dans une fourchette de 12 à 15 ans. Cette situation n'est pas tenable.

En matière de recettes, l'audit montre clairement notre manque de ressources lié aux conditions de création de notre Communauté et à sa réalité économique et territoriale bien plus qu'à la conjoncture actuelle.

Cet état des lieux et ces constats auraient dû conduire à beaucoup plus de prudence dans les choix budgétaires.

Sur le fonctionnement, la mise en lumière de dysfonctionnements et d'improvisations doit nous contraindre à un effort collectif structurel pour revenir à des comportements plus en harmonie avec nos possibilités financières.

Une meilleure collaboration avec nos satellites doit permettre une plus grande transparence et une amélioration effective du service public, sans accroître pour autant les dotations actuelles de façon inconsidérée.

Enfin, la partie prospective qui conclut cet audit doit mener à une programmation pluriannuelle de nos investissements afin de permettre la continuité de l'effort d'équipement indispensable à notre territoire, tout en assurant aussi une plus grande équité entre les 18 communes qui composent notre Communauté Urbaine.

Des décisions pour la plupart justifiées ont été prises en leur temps, mais sans bien en mesurer les conséquences à terme. Chacun, ici, en est conscient.

Aujourd'hui nous avons le désir de tourner la page, le désir de nous tourner vers l'avenir, le désir de rassembler et de travailler sans relâche pour nos populations. Nous devons œuvrer collectivement, pour tous, dans la transparence et le souci constant de ne pas reproduire les erreurs d'hier. Nous sommes comptables aujourd'hui des manquements d'hier, nous serons comptables demain de ceux d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, mes chers collègues, dans un contexte d'inquiétudes et de souffrances sociales croissantes, cet audit doit nous aider à tirer les leçons de la gestion passée des finances de notre collectivité et nous inciter à une plus grande rigueur budgétaire, dans une volonté de programmation concertée, pour ne plus reproduire les erreurs passées. Une nouvelle culture budgétaire doit être mise en œuvre pour nous permettre d'atteindre nos objectifs. Dans une période de contraction économique, où nombre de nos concitoyens souffrent de ne pas avoir d'emploi et n'ont comme seul horizon pour la

plupart qu'un travail précaire qui ne permet pas de s'insérer pleinement dans notre société, les administrations publiques, dont nous faisons partie, ont un devoir d'exemplarité certain.

Cette nouvelle culture budgétaire mise en œuvre dans le budget principal 2009, sur la base de perspectives issues de l'audit, doit tendre à engager le désendettement de notre collectivité pour pouvoir préserver l'avenir.

A ce titre, l'aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 250 millions d'euros sur les 5 ans à venir, va permettre d'atteindre cet objectif, mais doit s'accompagner et c'est nécessaire, de plus de rigueur budgétaire et d'efforts constants en matière de gestion du quotidien, dans le cadre de notre gouvernance partagée.

Les projets et les objectifs doivent être déterminés et hiérarchisés. Des résultats quantifiables devront pouvoir en être retirés.

Il ressort de cet audit que le contrôle de gestion a trop longtemps été négligé et qu'il doit désormais reprendre toute sa place.

La prise de conscience de toutes ces données apporte la justification que cet audit était nécessaire et qu'il nous appartient collectivement d'en tirer les leçons. Il en va de notre responsabilité à tous.

Monsieur le Président et mes chers collègues, je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur Coulomb à la fois pour l'aspect synthétique, rigoureux et pour la tonalité de cette présentation.

Monsieur GAUDIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il est assez fréquent à l'occasion d'un changement de majorité que l'équipe nouvellement installée fasse procéder à un audit financier de la collectivité afin de justifier un changement d'orientation et des mesures nouvelles.

Vous avez souhaité Monsieur le Président procéder de la sorte et vous avez eu la courtoisie de remettre ce document en avant-première aux 18 Maires de la Communauté Urbaine il y a quelques jours. Il n'est donc pas dans mon intention de procéder aujourd'hui à un examen exhaustif de ce document, mais simplement de faire part de quelques considérations d'ordre général.

Que dire à la lecture de cet audit ? Tout d'abord qu'à MPM rien de nouveau, car que nous apprend ce document que nous ne sachions déjà. La Communauté Urbaine a beaucoup investi, très et trop souvent seule. Les bases fiscales sont faibles, la dette a explosé. Oui, MPM ne dispose pas d'un produit de taxe professionnelle unique élevé. Il dépasse à peine les 200 euros par habitant. La richesse, comme nous le savons tous, se situe aux portes de Marseille. 1268 euros par habitant au SAN, 1252 euros par habitant à la Communauté d'agglomération de l'Ouest de l'Etang de Berre et 200 euros pour nous !

Fallait-il pour autant subir ce constat et interdire à la toute jeune Communauté Urbaine d'investir ? Non, me semble-t-il. C'est un choix différent, Monsieur Coulomb, qui a été fait. Il était impératif de réaliser les premiers équipements structurants de l'intercommunalité pour rendre la métropole plus attractive et surtout pour créer des emplois. De 2002 à 2007, plus de 1.7 milliard d'euros ont été investis. Je comprends que l'on dise qu'il y a 1.2 milliard d'euros de dette. Encore faut-il dire qu'il y a eu en même temps 1.7 milliard d'euros d'investissement financés bien entendu en grande partie par l'emprunt du fait de l'aide extrêmement ténue des autres collectivités il a fallu faire cet emprunt. Si l'aide avait été plus conséquente, il est clair que nous aurions emprunté moins.

Pour le métro et le tramway, qui profitent à tous les Marseillais mais aussi les non Marseillais qui se rendent quotidiennement dans la ville centre, nous avons été bien peu aidés, Monsieur le Président, que ce soit par l'Etat, et les Sénateurs auront compris que je ne devais rien à M. Raffarin... 60 millions d'euros pour le tramway et le métro sur une dépense de 800 millions d'euros.

Le métro, nous l'inaugurerons ensemble Monsieur le Président, c'est vous qui l'inaugurerez, nous serons là, avec les Présidents des autres collectivités territoriales, ce sera quelque chose de très important à la fin de l'année, comme l'a été l'inauguration du tramway.

En même temps, nous avons abondé entre 1995 et 2007, 70 millions d'euros pour Euroméditerranée. Pour la gare Saint Charles et le tunnel : 60 millions d'euros également. Cela m'amuse d'entendre les représentants de RFF nous dire qu'il faudra faire une nouvelle gare souterraine à Saint Charles. On a mis 10 ans pour réhabiliter la gare actuelle et la rendre plus accessible !

Les aménagements des ZAC à Marignane, à Ensues-la-Redonne, à Saint-Victoret, à La Ciotat ont été faits aussi. Le pôle nautique de La Ciotat également.

Tout à l'heure, on parlait de la décharge d'Entressen : 54 millions d'euros auront permis de rendre plus acceptable cette ignoble décharge que nous portons depuis des décennies. Car autour de la décharge, les Maires n'étaient pas contents. Rappelez-vous, même si tout à l'heure on feignait de l'ignorer, les reportages sur Entressen que l'on nous montrait à la télévision il y a quelques années.

Que dire encore ? Et j'en arrêterai là l'énumération, avant qu'elle ne devienne à la Prévert. Plus de 200 millions d'euros, mes chers collègues, ont été consacrés à toutes les stations de traitement des eaux usées, à Châteauneuf-les-Martigues, à La Ciotat et Ceyreste, à Carry-le-Rouet, à Cassis et 180 millions d'euros, Monsieur le Président, pour la station d'épuration des eaux usées de Marseille, la plus grande station enterrée du monde, que vous inaugurerez aussi avec nous et avec le Ministre d'Etat dont nous avons beaucoup parlé ce matin.

Voilà des réalisations qui ont été faites et qui, sans doute, atténuent le choc qui consiste à dire qu'il y a un milliard de dette à Marseille Provence Métropole.

Alors, Monsieur le Président, j'avais encore quelques pages à lire pour relever un certain nombre de détails de l'audit, peu importe. La Chambre Régionale des Comptes avait déjà fait le travail.

Vous avez souhaité, M. Coulomb l'a exprimé dans des termes qui me conviennent, des nouvelles orientations. Une nouvelle majorité, même s'il y a gouvernance partagée, a le droit d'avoir d'autres idées que celles qu'avec mes amis, nous avons nous-mêmes essayé de mettre en place.

Monsieur le Président, si j'avais voulu ce matin ravir un peu mes amis et faire un peu de politique politicienne, je me serais régalé à prendre toutes les déclarations qui avaient été faites par les élus de l'opposition à ma majorité à l'époque, surtout avant les élections, sur la propreté, sur l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères, sur le chèque d'équilibre à la RTM. Le dernier chèque d'équilibre que j'ai signé était de 134 millions d'euros ! Il faudra voir désormais à combien il va s'élever. Je pourrais parler de la gouvernance qui devait être faite par ceux qui avaient gagné les élections municipales...

Tout cela a aidé dit, et si je voulais m'amuser à reprendre les déclarations des uns et des autres, je crois que j'aurais l'occasion d'en réjouir plus d'un.

(Rires, applaudissements)

Mais je ne vais pas le faire. Pourquoi Monsieur le Président ? Parce que le poste que vous occupez aujourd'hui, je l'ai occupé pendant 8 ans. C'est un poste de responsabilité, c'est un poste qui a beaucoup d'inconvénients, où l'on reçoit beaucoup de critiques, où il faut trouver des solutions. Et je pense que dans la gouvernance que nous avons essayé d'établir ensemble, (et je sais très bien qu'il ne faut pas trop faire référence aux papiers signés en politique, ce sont généralement ceux que l'on respecte le moins), néanmoins par la fonction que vous occupez comme je l'occupais précédemment, j'ai du respect, de la considération, et je souhaite ne pas compliquer les choses et je souhaite que la Ville de Marseille ne

complique pas la vie de MPM. Aujourd'hui, 82% de la population de MPM est à Marseille. Pour autant les 17 autres communes ont leur existence, leur réalité, leur histoire, leur tradition et nous ne saurions remettre en cause la liberté communale. Ensemble, essayons de trouver les moyens de répondre.

Rappelez-vous de la loi du 12 juillet 1999 de M. Chevènement. M. Chevènement fait voter cette loi. C'est l'occasion pour nous de créer la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Nous nous voyons à la Préfecture et je dis à M. Chevènement, qui à mes yeux est un homme d'Etat : « Si on crée la Communauté Urbaine, est-ce que vous nous apporterez votre aide et est-ce que vous indiquerez à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône de nous faciliter la mise en place de la Communauté Urbaine ? ». Il répond « oui ». Nous le faisons, non sans difficultés. Il fallait transférer les personnels et notamment le personnel de la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine. Peut-être n'en avons nous pas fait assez. Dans les autres communes, ce n'est pas les polytechniciens que l'on nous a donnés, c'est ceux dont les Maires n'avaient plus tellement envie que l'on nous a transférés ! Il faut bien aussi le dire. Par conséquent, nous avons eu, au démarrage de la Communauté Urbaine, nombre de difficultés.

Le Préfet devait déterminer un périmètre. Il nous a dit: « Dans le périmètre, il est une commune que je ne mettrai pas : les Pennes Mirabeau ». A partir du moment où l'on ne mettait pas les Pennes Mirabeau, on ne pouvait pas mettre Cabriès. De ce fait, la taxe professionnelle de ces communes revenait à la Communauté du Pays d'Aix. Tant mieux pour nos éminents collègues du Pays d'Aix, mais nous, nous n'avons rien du tout, alors qu'en réalité, ce sont les Marseillaises et les Marseillais qui vont alimenter cette grande superficie aux portes de Marseille.

La faiblesse est peut-être dans des erreurs de gestion que j'aurais pu commettre, Monsieur Coulomb, je vous l'accorde, je n'ai sans doute pas tout bien fait, mais il est clair que nous n'avons pas les ressources, que la Communauté Urbaine n'était pas assez grande et quand certains de vos avis politiques ont osé s'aventurer en disant qu'il faudrait élargir la Communauté Urbaine, ils ont reçu une volée de bois verts de leurs propres amis politiques disant qu'ils ne voulaient surtout pas venir. Et vous savez bien que ce n'est pas possible aujourd'hui d'élargir la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. On ne le peut pas. Pourquoi ? Parce que tout d'abord, il faut l'accord des communes qui voudraient nous rejoindre. Il n'y en a pas. De plus, il faut l'accord de l'EPCI dans lequel siège la commune. Il n'y en a pas davantage. Mais il faudra bien, par la loi, rectifier l'injustice qui fait que MPM a toutes les charges de centralité et qu'en réalité la richesse est ailleurs.

Tant mieux, Monsieur le Président, si en ce moment, comme nous n'avons plus beaucoup d'usines, nous ne risquons pas d'avoir des délocalisations. Mais nous serions solidaires ensemble pour les empêcher ou empêcher les licenciements abusifs. Nous y veillerons.

En clair, je vous dirais que si notre gouvernance partagée se poursuit, si elle se fait dans la loyauté, dans l'échange comme nous avons pris l'habitude de le faire depuis quelques semaines, dans ce cas-là, la Ville de Marseille n'aura pas des exigences telles qu'elle mettrait en difficulté la Communauté Urbaine, au contraire, c'est un travail en unité, en équilibre, avec l'aide du Conseil Général qui s'est manifesté. La seule chose que je regrette, c'est que cela s'est produit alors que je ne suis plus le Président, j'aurais bien aimé...

(Rires)

... mais tant mieux si cela se fait maintenant. Voilà me semble-t-il une réponse à la hauteur du propos de M. Vincent Coulomb.

(Bravos, applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire, y a-t-il d'autres interventions ?

Il n'y en a pas, nous poursuivons.

- **EXAMEN DU RAPPORT :**

FCT 001-19/02/09 CC - Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2009

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Monsieur le Président, vous me faites un beau cadeau en me cédant la parole. Après le Président Gaudin, Maire de Marseille, c'est toujours difficile...

Je vais m'attacher à vous présenter le rapport d'orientations budgétaires dans les grandes lignes, étant entendu que chacun d'entre vous a reçu le document complet de ces orientations budgétaires. Vous le savez, la finalité de ce document est d'éclairer les élus en vue du vote du prochain budget primitif.

Les orientations budgétaires servent principalement à situer le budget à venir dans le contexte économique du moment, à rappeler la situation financière de la collectivité et à brosser les grandes orientations du budget en matière de fiscalité, d'investissement et d'endettement.

S'agissant de la situation nationale et internationale, il n'est de secret pour personne que le budget primitif de 2009 s'insère dans un contexte de crise qui affecte tous les secteurs de l'économie. La zone euro est entrée en récession au troisième trimestre 2008 et même si l'économie française résiste un peu mieux que d'autres, les perspectives à court et moyen termes ne sont pas très bien orientées.

L'Etat se trouve de ce fait confronté à deux impératifs, d'abord réduire les déficits et aussi relancer l'économie, ce qui n'est pas chose facile.

Dans ces relations avec les collectivités, l'Etat impose une baisse de ses dotations et nous incite à une rigueur financière accrue. Au niveau local, au niveau de MPM, nous avons les mêmes contraintes, les mêmes impératifs dans un contexte financier particulièrement tendu. L'audit financier dont on a fait le résumé tout à l'heure montre qu'effectivement notre autofinancement est relativement faible et l'ampleur de la dette, relativement élevée. C'est un constat que nous faisons quelles qu'en soient les bonnes causes.

Donc, dans ce contexte général et dans ce contexte particulier, il est impératif de fonder notre prochain budget sur trois piliers.

Le premier pilier est l'optimisation de la gestion. Cela passe par le contrôle stricte des dépenses du budget principal et des budgets annexes et par la maîtrise de ces mêmes dépenses et notamment, celles qui pèsent le plus à savoir les dépenses de personnel, les dépenses de transports, les dépenses concernant les ordures ménagères. Notre attention se doit d'être constante d'autant que nos recettes devraient être au mieux stables.

Le deuxième pilier est la fiscalité et notamment la fiscalité ménage. Dans le contexte de crise que nous connaissons, il n'est pas souhaitable de peser davantage sur le pouvoir d'achat des ménages en augmentant encore la pression fiscale. Donc, les taux ne seront pas proposés en augmentation. Seule la taxe professionnelle évoluera de 0.49% avec malheureusement un impact moins que proportionnel du fait du plafonnement à la valeur ajoutée qui n'est plus compensée par l'Etat. Enfin, il faudra d'ores et déjà envisager une remise à niveau et une harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le troisième pilier est celui des investissements. Ils doivent demeurer dynamiques, d'abord pour soutenir le développement économique et l'emploi, mais aussi assurer le rayonnement international de notre collectivité par une amélioration de ses infrastructures. Les volumes de nos investissements feront l'objet d'une programmation pluriannuelle et il restera soutenu. Il s'agira là de décliner toute l'action de la collectivité

autour de 4 axes principaux : favoriser le développement économique, conduire une politique de l'habitat cohérente et juste, améliorer les déplacements quotidiens par le renforcement des réseaux collectifs de transport, améliorer le cadre de vie. L'intervention du Conseil Général qu'a évoqué M. Gaudin, à hauteur de 250 millions d'euros sur 5 ans pour aider au financement de nouveaux projets structurants, permettra de maintenir le rythme de nos investissements sans peser exagérément sur notre endettement. Notre autofinancement net devrait être positif et l'emprunt d'équilibre en retrait par rapport aux exercices précédents. Il devra en effet se situer aux environs de 200 millions d'euros.

En conclusion, le prochain budget sera un budget volontariste. Il sera bâti sans augmentation de la fiscalité ménage. Pour autant, il restera un budget ambitieux pour que soit poursuivi l'effort de modernisation de l'aire métropolitaine et pour amortir les effets de la crise.

Il devra aussi par des efforts de gestion et d'organisation marquer une lente mais réelle amélioration de la situation financière de la Communauté Urbaine. Il y va bien entendu de son avenir et de l'avenir de ces habitants.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Giorgi pour la rigueur de cet exposé.

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est toujours un moment très attendu. Mais incontestablement celui d'aujourd'hui prend un relief tout particulier. C'est en effet le neuvième du genre dans notre jeune EPCI ; mais c'est celui qui doit tourner la page d'une construction qui n'a pas tenu ses promesses.

Neuf ans après sa création, il nous faut constater que notre Communauté Urbaine n'a pas dégagé de dynamique de développement et la solidaire que l'on pouvait attendre au départ, au sens où, si on regarde bien les choses, on n'a pas été en mesure de réduire les inégalités entre les territoires et les personnes.

Mais ce constat était prévisible.

Comme nous avons déjà pu le dire : cette intercommunalité souffre de son acte de naissance. Elle a été dans nos communes plus souvent subie que choisie ; elle s'est organisée sur un territoire dont la pertinence est sans rapport avec les réalités de l'aire métropolitaine marseillaise. Et pourtant, aujourd'hui, il faut que l'on fasse avec cette réalité. Quant à l'aubaine financière ouverte par le niveau de dotation, elle a fait long feu, en partie parce que le fonctionnement de notre Communauté s'est trop vite calqué sur celui de la ville centre au lieu d'inventer d'autres savoir-faire, ceci dit sans aucune polémique, mais ce débat-là a été longuement mené en Commission à l'époque et je dirais qu'effectivement, il y a des savoir-faire à une certaine échelle qui aurait pu remplacer la manière dont les choses se sont passées, donc restons calme.

Depuis 2005 la Chambre Régionale des Comptes a mis en lumière cette politique financière en notant un niveau élevé de reversement aux communes en rapport avec l'évaluation des charges transférées – contestables et à revoir selon la Chambre Régionale des Comptes, mais aussi l'audit financier – en particulier pour la ville centre qui de fait, concentre à elle seule 80% de tous les paramètres de calcul.

A cela sont venues s'ajouter des circonstances aggravantes, dues à la politique des gouvernements et des majorités parlementaires, qui depuis 2002 ont changé les règles du jeu budgétaire que cela vous plaise ou pas.

(Brouhaha).

Ce n'est pas parce que l'on est en gouvernance partagée que l'on ne doit pas se dire la vérité.

- Désengagement de l'Etat, notamment dans les projets de transports urbains en site propre, Jean-Claude Gaudin l'a souligné tout à l'heure
- Evolution en dessous de l'inflation des dotations annuelles ; disparition programmée de la TPU qui va priver MPM, tout comme d'autres structures, de recettes essentielles.

Tout cela dans un seul objectif : réduire par tous les bouts la dépense publique d'Etat pour accroître un peu plus la part de la richesse dévolue aux entreprises et surtout aux actionnaires, sans contreparties durables d'emplois et de développement économique et en sollicitant toujours plus les caisses des collectivités locales.

Il y a une chose qui est aujourd'hui intolérable à l'Etat tel qu'il est et peut-être qu'un autre agirait pareil, c'est que l'excédent cumulé des collectivités locales correspond grosso modo au déficit de l'Etat. Donc effectivement, on est dans une logique où l'Etat dit aux collectivités que leurs excédents cumulés l'intéressent. Que cela vous plaise ou non, c'est comme cela que ça se passe.

Et j'ai un exemple. Le Maire de Cassis n'est plus le même mais je sais qu'il m'a toujours donné raison quand je suis intervenu, j'ai encore en mémoire l'exemple de Diebold à Cassis qui illustre bien ce cas de figure.

Ça, c'est pour le constat, que renouvelle l'audit financier d'aujourd'hui. Et le résultat c'est effectivement un contexte très tendu, et un endettement qu'il convient absolument de réduire.

Mais dans l'absolu notre problème, ce n'est pas tant le montant de la dette, que le manque de ressources pour la financer. Notre capacité d'autofinancement est très faible. Notre potentiel fiscal lui aussi. La dotation de l'Etat est la plus faible de France pour les Communautés Urbaines. A cela s'ajoute des niveaux de subventionnement et de péréquation qui sont sans rapport avec ce dont la deuxième ville de France et son aire urbaine ont besoin. (La commune et ce qu'il y a autour) Je rappellerais que la péréquation est maintenant inscrite dans la constitution de la République. Il faudra donc s'y pencher.

Partant de là, le tout est de savoir si le débat budgétaire que nous ouvrons et qui trouvera sa concrétisation dans la présentation du budget primitif 2009, se met en capacité de commencer à construire une nouvelle donne à partir des orientations proposées par nos collègues Jean-Pierre Giorgi et Vincent Coulomb.

Nous souhaiterions mettre l'accent sur trois types de préoccupations.

Une première question que l'on ne peut pas passer sous silence : peut-on faire le constat qu'il faut changer d'optique et en même temps continuer à considérer les transports et plus précisément la RTM comme une dépense qui *"contraint l'autofinancement"*? Il faut vraiment aller au bout de la réflexion là-dessus. Il ne faut pas oublier que les 102,5 millions d'euros de subvention d'équilibre évoqués pour 2007 ne sont en fait qu'un simple transfert d'une recette vers l'objet pour laquelle elle a été prélevée auprès des entreprises de la zone RTM, sous la forme du Versement Transport. Entre 2001 et 2007 ce taux de couverture Versement Transport/subvention d'équilibre RTM est passé de 96% à 100,6%. Donc, ce n'est pas vrai que les choses se sont aggravées.

C'est oublier également que la RTM reverse à MPM entre 7 et 10 millions d'euros par an de Taxe Professionnelle, à mettre en balance avec la subvention d'équipement, qui elle n'a pas été versée chaque année à la RTM et varie entre 6 et 12 millions d'euros.

Pour le reste, c'est-à-dire les compensations tarifaires, qui découlent le plus souvent de l'application de la loi, elles s'imposent à la RTM, comme à tous les autres réseaux de transports.

De la même manière peut-on avoir comme objectif de construire dans notre département, des antidotes à la crise nationale et internationale et reprendre à notre compte des "réformes" imposées par le Gouvernement ? "Réformes", au sens sarkozien du terme, qui n'ont d'autres objectifs que d'accroître les mises en concurrence et toutes les logiques ultra-libérales, de ce même capitalisme.

Je pense en particulier à l'autonomie des Universités contestée aujourd'hui par la majorité du monde universitaire. L'innovation pédagogique doit être possible sans remettre en cause le caractère national de l'éducation, y compris à l'université. Il doit en être de même pour l'adaptation des troisièmes cycles professionnalisés, avec les besoins de l'entreprise et particulièrement de l'industrie.

Je pense également à la réforme des ports, qui est loin de faire l'unanimité, ouvrant la porte à la privatisation de l'outil portuaire et du personnel qui va avec, sur fond de désengagement de l'Etat et de cantonnement du Port dans un rôle de simple aménageur.

La situation financière impose manifestement une baisse des dépenses de caractère général pour éviter le pire. Des économies doivent pouvoir être trouvées sur de nombreuses lignes budgétaires, à condition de les identifier clairement et d'avoir une volonté politique sans faille. Je dirais même que dans certains cas, notamment sur les marchés, il faudra veiller à ce que d'un côté on ne fasse pas des économies et d'un autre, on délibère sur des outils qui organisent le dérapage.

L'objet étant de distinguer clairement ce qui est indispensable au fonctionnement optimum des services et au service rendu aux populations. Cela veut dire d'ailleurs qu'il y aura pour la direction administrative de cette institution un exercice très difficile car il ne faudra pas avoir une vision purement administrative et à courte vue.

A ceux qui pourraient nous accuser de gérer la crise en disant cela, je dirai volontiers qu'avoir l'objectif de retrouver une trajectoire financière qui permette d'éviter la tutelle préfectorale est toujours une bonne position. Donc d'une certaine manière, éviter la tutelle, c'est être révolutionnaire, si vous me permettez !

En même temps, cela ne peut suffire et notre débat doit être resitué dans un cadre plus large, forcément plus politique, abordant les causes structurelles des problèmes de MPM, mais aussi de Marseille. Ces deux structures sont touchées de plein fouet par les lois de finances successives, comme de nombreuses communes, mais avec la particularité que Marseille et ce n'est pas dire du mal de Marseille que dire cela, est la seule grande ville de plus de 200.000 habitants accumulant pauvreté de la population et faiblesse du potentiel fiscal 4 taxes.

C'est dans ce contexte que la suppression annoncée de la taxe professionnelle, sur fond de réforme de l'administration territoriale, mais sans projet sérieux de réforme globale de la fiscalité locale, aurait forcément des conséquences gravissimes.

La taxe professionnelle représente 32% de nos recettes et nos concitoyens payent déjà un impôt ménage global devenu intolérable pour nombre d'entre eux. C'est dire la faiblesse des marges de manœuvre dont nous disposerions si l'impôt économique devait vraiment disparaître.

Qu'il faille réformer la taxe professionnelle, c'est une évidence que nous soutenons depuis longtemps. Dès sa naissance, cet impôt inventé par le Premier Ministre Jacques Chirac et qui a succédé à la patente, a eu l'inconvénient de pénaliser les entreprises qui embauchaient et qui investissaient, même si pendant longtemps son effet réel sur la santé des entreprises a été largement majoré. Aujourd'hui après de nombreuses réformes : abattement – abattement compensé – suppression de la part salaire –

plafonnement à 3,5% de la plus value réalisée (et à 1,5% pour les banques et les assurances) - la taxe professionnelle ressemble à une coquille démantelée et il faut effectivement la réformer. La réformer dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité locale. La réformer, mais pas la supprimer parce qu'il y a besoin d'un impôt économique et que tout ne peut reposer sur les ménages. Autour de cet impôt économique doivent se construire à la fois le lien entre l'entreprise et le territoire, mais aussi les grands mécanismes de péréquation. Pourquoi pas entre les grandes entités urbaines ?

Cela pourrait permettre d'ouvrir un chemin pour construire des réponses structurelles à la faiblesse de nos ressources et notamment à la faiblesse des ressources de la ville centre. En ayant recours à la fois au développement économique local, notamment industriel, et aux mécanismes de péréquation.

Cette taxe professionnelle rénovée resterait adossée aux actifs mobiliers et immobiliers mais elle prendrait surtout en compte la valeur ajoutée, c'est-à-dire la richesse créée par les entreprises.

La financiarisation de l'économie amène à penser qu'il faudrait qu'elle soit également assise sur une taxation, même très faible, des actifs financiers.

Ce dernier point sera peut-être de nature à provoquer quelques réactions, non pas hostiles mais fortement interrogatives, mais pourtant les événements récents montrent qu'il y a là une vraie matière à réflexion.

Ce qui me conforte dans cette affirmation c'est que lorsqu'il y a 25 ans, nous parlions d'une taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée, nous étions considérés, dans le meilleur des cas, comme de doux rêveurs. Aujourd'hui, si j'ai bien compris, la Commission Balladur n'exclut pas cette piste.

A notre modeste niveau, il nous faudrait améliorer considérablement les recettes issues de la taxe professionnelle unique par la mise en œuvre rapide et effective de zones d'activités sur ce que l'on peut appeler les territoires à enjeux de la Communauté Urbaine.

Parallèlement, par les mécanismes précités, il s'agit en "quelque sorte" de solvabiliser la commune de Marseille, grâce à des mécanismes de péréquation largement à inventer, afin de pouvoir, une fois les conditions réunies, revoir les reversements de fiscalité qui pénalisent lourdement MPM, et en particulier les attributions de compensation.

Dans le même temps la Dotation de Solidarité Communautaire pourrait alors pleinement jouer son rôle.

Mais vous l'aurez bien compris, il nous faudra quelques années pour que les conditions d'un tel scénario soient rendues possibles, mais autant le dire, lors du premier débat d'orientations budgétaires du mandat.

En attendant il faut construire des partenariats qui nous permettent de soutenir une politique d'investissement, à partir d'une véritable programmation pluriannuelle.

A propos de partenariats, j'ai entendu dire, à ce sujet, un Commissaire de la Commission Fonctionnement que l'aide à l'investissement de 250 millions d'euros sur 5 ans du Conseil Général ne serait en fait que du rattrapage. J'ai envie de dire chiche ? Pourquoi pas ?

Mais je suggère, que les parlementaires, notamment ceux de la majorité présidentielle qui siègent parmi nous, mettent toute leur énergie pour obtenir du Gouvernement qu'il rattrape dans les mêmes conditions son désengagement pour la deuxième ville de France et son aire urbaine. Les dossiers urgents structurants ne manquent pas : la L2 – les Transports en Commun en Site Propre – le logement étudiant – le logement social ou les infrastructures portuaires...

Voilà, Monsieur le Président, quelques remarques et propositions que nous versons au débat en vue de la construction de nos choix budgétaires pour 2009 et après.

Pour être complets, nous nous félicitons d'avoir été entendus concernant la non augmentation de l'impôt ménage. Et nous vous demandons d'ores et déjà, pour ce qui concerne le lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, auquel nous devons procéder pour respecter la loi, d'envisager d'emblée deux zones distinctes tenant compte des niveaux réels de service rendu et la création d'un groupe de travail pour lequel nous sommes pleinement disponibles.

Merci de votre attention.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, face à une crise globale qui atteint toutes les économies : privées, publiques, mondiales, nationales et locales, Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ne peuvent pas faire le dos rond. Elles ne sont pas un archipel protégé. Marseille et la Communauté Urbaine sont dans la crise mondiale.

Notre Communauté doit donc redoubler de courage, d'imagination, de créativité, d'intelligence collective et forcément de volonté politique.

En ce qui concerne la ville de Marseille, ceci a été affirmé dès le 9 février en séance publique du Conseil Municipal, lors du débat d'orientations budgétaires : Jean-Louis Tourret, Adjoint au Maire en charge des finances a annoncé plus de 200 millions d'euros d'investissement en 2009 ; Yves Moraine, Président du groupe UMP a souligné qu'il fallait « continuer une politique volontariste », et le Maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, l'a redit « il faut poursuivre notre action et nos projets, ne rien lâcher ».

Oui, avec la crise nous sommes entrés dans un nouveau monde, mais ça ne peut pas être le monde des petits arrangements, le monde du « donnant-donnant » car à ce jeu là nous aboutirons à un « minimum consensuel » et nous perdrons nos ambitions, nous perdrons une vision de nos territoires et nous perdrons la bataille et l'emploi et nous perdrons tout simplement nos convictions politiques qui nous ont motivés pour nos engagements. Ce nouveau monde doit être celui des ambitions partagées pour Marseille et ses 17 autres communes.

Nous avons été élus les uns et les autres pour servir nos concitoyens.

Nous voulons une « gouvernance partagée » alors nous devons avoir une « vision partagée » de l'avenir du développement de notre aire métropolitaine. Nous devons nous rassembler pour avancer.

Mais on ne peut pas échanger « un bureau de police aux réformés contre 1 kilomètre de tramway ». Ce n'est pas au niveau.

(Applaudissements)

On ne peut pas dire que le Conseil Général « a mis la main à la poche » sans faire remarquer que c'est une toute petite poche, loin du compte pour la Ville de Marseille.

Monsieur GUERINI.- Ce n'est pas bien cela !

Monsieur MUSELIER.- Merci quand même. Nous ne sommes plus en campagne électorale, je vous l'accorde, c'est bien normal, heureusement. Nous sommes dans l'obligation d'agir et de réussir.

Il est vrai que la joute politique recèle parfois sa part d'exagération liée à l'excès d'enthousiasme, mais le sens des responsabilités politiques ne peut accepter ni les faux procès, ni les faux semblants.

Nous devons sans cesse, particulièrement dans cette enceinte, en harmonie faire fonctionner 18 communes. Nous devons nous soucier de préparer les **vrais enjeux**.

Si vous le permettez je vais m'expliquer sur ces 3 points

Commençons donc par les faux procès.

- Le premier faux procès : On nous a présenté aujourd'hui un rapport d'audit financier et de gestion concernant MPM auquel le Maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin a parfaitement répondu.

Pour ma part, c'est un rapport de convenance, motivé par le souci de légitimer une approche accusatoire et de préparer une augmentation d'impôts. Il ne présente pas de vision d'ensemble, mais se borne à évoquer une succession d'aspects ponctuels. C'est un rapport confus, sa construction et ses développements sont très loin de la rigueur technique et juridique du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes auquel nous avons répondu le 30 novembre 2007.

Nous attendions de l'audit des pistes de réflexion, voire des propositions ou des suggestions, mais nous n'avons rien.

Dans l'esprit d'une « Gouvernance Partagée », vous auriez pu prendre acte des situations et économiser, dès votre arrivée, le coût des deux audits, soit 245 000 euros pour l'incinérateur et 232 000 euros pour les finances, vous auriez ainsi évité une dépense superfétatoire de 500 000 euros. Ce sont donc deux rapports inutiles sur le plan technique, rien de nouveau, aucune piste nouvelle et d'un coût conséquent avec des arrières pensées politiques qui ne sont pas, je l'espère, dans l'esprit de la gouvernance partagée telle que vous l'imaginez.

- Deuxième faux procès : On nous dit que entre 2001 et 2007 1.746 millions d'euros ont été investis par MPM dont 800 millions d'euros pour le métro et le tramway. On essaie donc de montrer Marseille du doigt et de l'accuser de tous les maux.

C'est oublier un peu vite que chaque jour près 75 000 habitants du « Grand Marseille » viennent travailler à Marseille et doivent pouvoir s'y déplacer sans apporter de nouvelles voitures dans des rues déjà saturées.

C'est oublier que la RTM qui a en charge le réseau a vu augmenter son nombre d'utilisateurs de plus de 5 %.

C'est oublier un peu vite qu'une plus grande justice sociale ce ne sont pas que des paroles généreuses, c'est un réseau de transports publics performant qui est au service de tous et qui n'est pas en grève tous les jours, au moment le plus perturbant.

- Troisième faux procès : On nous dit que le budget de MPM a plus que doublé depuis sa création. Oui, mais pour quel bilan ? Il est réellement impressionnant. Le chômage a baissé de 21 % à 12 %, les habitants sont revenus. Marseille est devenue attractive. Marseille a bougé, Marseille a changé, vous le savez.

Après les faux procès, je veux parler des faux semblants :

- Premier faux semblant : Vous avez l'année dernière défilé devant l'hôtel de ville de Marseille et promis un moratoire sur l'incinérateur, vous venez aujourd'hui, rangés à la raison, solliciter nos votes pour pouvoir poursuivre les travaux, après avoir fait croire aux électeurs, ainsi qu'à vos amis d'ailleurs, (ils étaient 1500 dehors) que vous ne saviez pas que l'incinérateur était sans danger, pour l'hygiène publique et la population, que les contrats signés ne pouvaient être dénoncés, que les travaux de l'usine et des fours étaient avancés à 95%. Par votre attitude depuis le mois d'avril 2008 le chantier a pris du retard et les coûts ont augmentés.

J'espère Monsieur le Président que vous nous tiendrez au courant de la petite réunion que vous avez eu tout à l'heure avec les élus de Fos.

- Deuxième faux semblant : Vous avez eu la même attitude au sujet des transports lorsque vous proposiez un projet de transport en commun bien plus coûteux que le notre avec le métro jusqu'à Septèmes-les-Vallons d'un côté, et la Valentine de l'autre, pour un coût de 3 milliards d'euros. Vous prétendez aujourd'hui ne pas pouvoir financer nos ambitions en la matière ? Soit, mais quid de la desserte des quartiers Nord ? Quid du

tramway jusqu'aux Catalans ? Quid de la liaison des quartiers universitaires jusqu'à Luminy et du désenclavement de Château Gombert ?

- Troisième faux semblant : Nous nous sommes tous engagés, droite et gauche confondues pour la restructuration du Jarret dans le projet Centre Ville et systématiquement vous l'oubliez ! et même quand vous le rappelle, vous ne voulez pas l'inscrire, comme si c'était secondaire.

- Quatrième faux semblant : C'est sur la hauteur financière des participations et sur le calendrier de versement que le rapport d'orientations budgétaires devrait nous renseigner au sujet de tous les dossiers.

Au lieu de cela, le rapport d'orientations budgétaires présenté au nom de l'exécutif de MPM ressemble plus à un rapport d'incantation budgétaire qu'à une projection de nos territoires dans l'avenir.

Dans ce rapport d'orientations, on revient sans cesse sur le mot « études », ou les verbes « devoir » et « étudier » sous toutes leurs formes de déclinaison. Il n'y a aucune date, aucun chiffre, rien de concret, rien de tangible.

Certes, nous sommes dans un contexte de crise qui nous oblige à hiérarchiser nos projets, mais hiérarchiser ne veut pas dire abandonner.

Nos priorités sont établies.

Nous voulons les voir apparaître dans les faits.

La décision conjointe de lancer l'opération de rénovation du centre ville est un début à encourager mais ce n'est pas suffisant. Le rapport d'orientations budgétaires devrait parler en termes plus clairs des vrais rendez-vous que nous devons aux habitants de MPM et des vrais enjeux.

Le premier des vrais enjeux qui me paraît majeur c'est celui du développement du Port de Marseille. Il n'y a pas dans ce rapport d'orientations budgétaires de vision stratégique sur les projets du développement du port, tout au plus des souhaits ou des espérances...

Ce n'est pas suffisant pour que Marseille tienne sa place dans la compétition européenne des territoires.

On ne sent pas dans votre rapport d'orientations budgétaires la vision stratégique de cet enjeu essentiel. Mais peut être aurez-vous d'autres occasions ou documents pour l'exprimer de façon plus claire et plus forte ?

En tout état de cause, si les mots sont en deçà des attentes, il faut que des décisions soient prises et en particulier dans le domaine des infrastructures de transport et de voirie.

Le deuxième vrai enjeu : Pour poursuivre la politique des transports en commun en site propre, il faut qu'un schéma d'ensemble soit rapidement établi si le notre ne vous convient pas, il a pourtant été voté après concertation, alors revoyons-le et fixons les échéances on ne peut pas attendre.

Le troisième vrai enjeu : Pour que la réalisation de la L2 prenne tout son sens à échéance 2015, il faut que le boulevard urbain Sud soit réalisé dans les mêmes délais et que le Partenariat Public Privé soit engagé dès cette année.

Le quatrième vrai enjeu : Pour que la zone de la Capelette puisse continuer à se développer, accueillir des entreprises, des logements et des commerces, il faut que la procédure de délocalisation du Centre de Transfert Sud vers la vallée de l'Huveaune soit engagée dès cette année.

Le cinquième vrai enjeu : Pour poursuivre le développement du nautisme dans la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il faut lancer dès cette année le processus de concession d'un nouveau port de 1 800 anneaux à l'Estaque.

Le sixième vrai enjeu : Pour que le tramway circule entre le cours Saint Louis et Castellane à la fin juin 2012, il faut commander les rames dès le mois d'avril 2009 au titre de la tranche conditionnelle du marché en cours. Et, je repose la question : pourquoi abandonner la ligne qui mène aux Catalans que je trouve parfaitement cohérente.

Le septième vrai enjeu : S'agissant du dossier ANRU hors GPV il faut délibérer rapidement au sujet des projets Centre Nord, Hauts de Mazargues, la Soude. Autant de décisions concrètes qui ne sont pas exprimées dans ce rapport d'orientations budgétaires mais qui j'espère le seront dans le document budgétaire que vous nous présenterez le 26 mars lors du Conseil de Communauté...

Il y a donc encore loin, entre ce rapport d'orientations budgétaires vague et impressionniste et le document budgétaire qui devra être précis et ouvrir les financements en réponse aux attentes des Marseillais.

Je demande, Monsieur le Président, à ce que nous soyons associés aux choix qui seront faites le 26 mars lors de la présentation en séance. Comprenons-nous bien. Nous n'allons pas faire semblant d'être d'accord sur tout, même si nous nous réjouissons que sur l'incinérateur ou le tramway en centre ville, la Gauche reconnaisse aujourd'hui que nous avons raison. Pour moi, la gouvernance partagée n'a de sens que si elle permet la poursuite d'une politique de développement ambitieuse de l'aire métropolitaine marseillaise. Celle qui a été conduite à Marseille depuis 1995 et qui a permis à Marseille de retrouver son rang. Celle qui a été conduite depuis 6 ans dans cette Communauté et qui a réussi.

Comprenons-nous bien, j'ai trop de respect pour le suffrage universel pour imaginer imposer au Maire d'une commune ce qu'il doit faire pour ses concitoyens...quel que soit le Maire...

Mais je suis toujours surpris que certains se permettent de donner des leçons d'orthodoxie financière quand au mépris de toutes les règles républicaines ils négocient pour leur commune une aide de 8 millions d'euros avec le Conseil Général, la veille d'une élection cantonale il y a trois mois.

(Applaudissements)

C'est un hasard qui fait parfois bien les choses pour un candidat élu...

Nous voilà à la veille du premier budget que le nouvel exécutif devra présenter à notre assemblée.

En même temps, que je m'inquiète, en même temps, que je récuse, j'entrevois une lueur d'espoir.

J'entrevois une gouvernance partagée possible qui me laisse espérer vous faire partager nos ambitions pour Marseille Provence Métropole et bien sûr pour Marseille que je défendrai coûte que coûte...

Vous avez cité trois ambitions pour illustrer un budget 2009. Je n'irai pas jusqu'à dire que vous pratiquez la politique du coucou...mais ce qui me rassure, c'est que vous reprenez à votre compte ce que nous portons et défendons pour Marseille et pour la Communauté Urbaine depuis 1995.

Que vous reprenez à votre compte ce que nous avons déjà engagé à la Communauté Urbaine, cela nous donne raison, comme nous ont donné raison les Marseillais.

Alors, nous allons travailler ensemble, nous voulons le faire, nous allons le faire, mais je crois qu'il faut refixer quelques grandes lignes

- Marseille et MPM doivent s'imposer comme un territoire de référence dans l'Europe du Sud et en Méditerranée pour leurs capacités d'innovation et de création.

- Marseille et MPM doivent être au cœur de l'Europe du Sud le centre de décision d'un pôle d'échanges de marchandises et de services de dimension mondiale autour d'un port qui a toute sa place dans les grands flux mondiaux.

- Marseille et MPM doivent avoir une attractivité forte et représenter une destination touristique majeure dans le bassin méditerranéen.

- Marseille et MPM doivent créer des emplois et pouvoir loger tous ses habitants.

C'est à cela que nous travaillons. C'est en reconnaissance de ce travail que Marseille a été retenue comme Capitale Européenne de la Culture pour 2013 et c'est Marseille Provence Métropole qui gagne et c'est aussi la totalité de notre aire métropolitaine qui gagne. Nous devons réussir tous ensemble cet événement.

Oui, Monsieur le Président, nous sommes différents mais nous allons découvrir au quotidien ce qui aime Marseille et travaille pour l'intérêt général et communautaire. Il ne faut pas se mentir et encore moins se servir de la crise pour mentir aux habitants de MPM. Nous avons un devoir de vérité, nous sommes exigeants pour l'emploi et animé par un esprit de justice. Jamais on ne doit sacrifier MPM à de petits arrangements. C'est la raison pour laquelle je tenais à dénoncer les faux procès et les faux semblants et je veux rappeler les vrais enjeux.

Aujourd'hui je ne ferais qu'un constat : nous sommes touchés par la principe de réalité et nous sommes donc liés par la Communauté Urbaine, dans une Communauté de destin.

(Bravos et Applaudissements)

Monsieur FOUQUET.- Après Renaud Muselier, j'ai l'impression de sortir d'un Conseil Municipal pour arriver dans un autre Conseil Municipal, c'est une liste sans tenir compte vraiment de ce que l'on vient de lire et de ce que l'on vient d'entendre. J'ai envie de dire le contraire de ce qu'il vient de dire sur le document. Je préfère un document d'étude, un document de réflexion plutôt qu'un document sur papier glacé sur lequel tout est figé et défini à l'avance. Ce document est un document de travail et quand on fait des orientations budgétaires, on est évidemment dans le domaine de la réflexion et de la discussion.

Ce document met MPM en face de ses responsabilités financières et d'ailleurs, je vais y revenir à plusieurs reprises. Mais il y a une certaine prudence qui permet une certaine démocratie que je n'avais pas encore rencontrée et que je trouve ici. Quand un paragraphe commence par la phrase suivante : « *MPM souhaite s'orienter* ». C'est vrai qu'il n'y a pas la date, c'est vrai qu'il y a un titre de projet, mais « *souhaite s'orienter* », cela veut dire que l'on réfléchit ensemble à ce qu'il faut faire de mieux.

Je voudrais donner deux ou trois éléments de façon générale et ensuite entrer dans les cas particuliers indiqués dans ce rapport.

(Protestations)

Cela sera vite fait, je ne suis pas long, en tout cas, je serai beaucoup moins long que M. Magro...

La maîtrise des dépenses va être le canevas sur lequel nous allons travailler dans les jours et les semaines à venir. On peut contester ce qui a été écrit dans l'audit financier, mais ce qui nous intéresse, c'est ce qu'il reste, ce qui a été dépensé tant en investissement qu'en fonctionnement sur l'année 2008 et on voudrait en savoir un peu plus à ce sujet.

La deuxième idée intéressante est celle du programme pluriannuel. Là, il est vrai, Renaud Muselier, que l'on aimerait avoir des dates, mais cela engage également d'avoir non

pas une politique d'engagement budgétaire pour 2009 mais de 2009 à 2015 ou 2016. On prend une responsabilité autre avec des programmes pluriannuels qui sont des programmes de fonctionnement intéressants.

La troisième bonne nouvelle est l'intervention du Conseil Général des Bouches du Rhône pour nous aider à fonctionner. Mais je me doute que le Conseil Général ne va pas nous donner ces dizaines de millions sans réagir et sans donner son avis. Donc, nous avons également à créer, avec le Conseil Général, un partenariat qui jusqu'à présent n'existait pas forcément.

Les mauvaises nouvelles ont été dites : nous sommes contraints pour les problèmes de finances, mais tellement contraints que nous allons avoir du mal, même en cours d'année, à voir comment sont les ressources.

Ce budget 2009 est ambitieux, ce mot n'a pas été réellement pris en compte par les intervenants. En revanche, j'ai entendu le mot « volontariste » et je préférerais le mot « volontariste » voire « modéré » au terme « ambitieux ».

Je reviendrai sur trois axes avec quelques petites anecdotes que j'ai trouvées dans le rapport d'orientations budgétaires.

La première concerne l'emploi et le tourisme. Je voudrais que l'on fasse attention aux termes et aux titres que l'on utilise. Lors que je lis « *parking sur le J4* », tout d'abord je me demande à quoi cela sert. Est-ce un parking en silo ou un aquarium ? Faire un parking à un endroit aussi important à Marseille, je demande à y regarder d'un peu plus près.

La semi-piétonisation du Vieux Port, pourquoi pas ? Mais si on se promène dans le Vieux Port, que l'on prend les ruelles adjacentes et que l'on ne peut pas utiliser les trottoirs parce que les voitures sont dessus, parce qu'ils sont sales, je préfère me baser plutôt sur le document que l'on étudiera tout à l'heure à savoir un réseau d'espaces publics mis à la disposition des Marseillais, entre le J4, le Panier, le Cours Julien etc. Donc une semi-piétonisation, pourquoi pas ?

Ensuite, on cite la Belle de Mai, oui mais il faut savoir où c'est et il faut pouvoir y aller.

(Protestations)

Mais vous avez tous des voitures alors oui, vous pouvez y aller facilement ! Je peux vous dire que pour y aller c'est relativement difficile et je souhaiterais que l'on travaille un peu sur la visibilité et sur l'accessibilité de qualité. Aujourd'hui, on ne peut s'y rendre qu'en voiture.

Il y a un domaine intéressant et sur lequel je demande à ce qu'il y ait une méthode d'approche, c'est sur le foncier. C'est vrai que les avis sont importants et que l'on veut faire du logement social. On veut faire de nouveaux équipements. Mais on a vécu l'Etablissement Public Foncier Régional qui n'a pas été forcément une grande réussite. Je voudrais savoir comment vous allez vous y prendre sur le foncier pour pouvoir aller au bout de vos objectifs.

Sur les déplacements, avant tout nouveau projet en 2009, je considère que quelque chose se fait, c'est le prolongement du tramway jusqu'à Arenc ou Gantès, il va falloir le payer en 2009, combien cela coûte-t-il ? Est-ce un investissement qui compte sur 2009 ?

La prolongation du métro jusqu'à la Fourragère qui va se faire en 2009, combien cela coûte-t-il ? A hauteur de combien, cela nous empêche-t-il d'investir sur autre chose ?

Il y a d'autres choses qui me gênent un peu. Il y a des slogans de campagne qui réapparaissent dans les orientations budgétaires. C'est un détail, mais un détail qui montre que la réflexion n'est pas poussée jusqu'au bout. On veut mettre le ticket solo à 1,50 euros.

Je veux bien mais qu'est-ce que cela apporte ? D'autant plus que chaque fois qu'un chauffeur de bus délivre un ticket solo, il y a 50 personnes derrière qui attendent que le chauffeur reparte. Donc au niveau de la vitesse commerciale des bus, ce n'est pas bon.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Fouquet s'il vous plait terminez.

Monsieur FOUQUET.- S'agissant du tramway rue de Rome, je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. Muselier mais je pose deux questions. Sur le tramway rue de Rome, la première question est : Où va-t-on après Castellane ? A la première question, tout le monde connaît la réponse. Ma deuxième question, et je vais être le premier à utiliser ce mot ici : qu'est-ce qu'on fait du métro ? Les rames de métro aujourd'hui ont 35 ans, il faut les rénover, cela coûte des dizaines de millions d'euros, mais il faut le faire. Je vous rappelle qu'avec 110 conducteurs, le métro assure 40 % des déplacements en transports en commun dans Marseille. Je veux bien que l'on fasse du tramway, mais d'abord, occupons-nous de ce qui existe et de ce qui peut être amélioré.

Concernant le vélo et les pistes cyclables, il faut agrandir. Le vélo, ce n'est pas juste le dimanche pour pouvoir s'amuser ! Quand vous voyez la façon dont la politique a été menée sur le vélo... Il y a des stations de métro tout au long du bord de mer, et à Castellane, il n'y en a qu'une seule, tout comme au rond point du Prado.

Je vais conclure en disant que si les indicateurs sont au rouge, nos marges de manœuvre sont infimes. Je réitère ma demande sur ce qui a été fait en 2008 d'une façon rapide et synthétique : quelles sont les contraintes en 2009 en matière financière ?

Je termine, au risque de vous choquer par l'analyse suivante. Chaque fois que je vois des chiffres, je vais vérifier sur ma taxe d'habitation et ma taxe foncière comment les choses se passent. Si la cotisation de la Ville de Marseille augmente de 5 %, comme j'ai pu le lire dans les journaux, j'ai 67 euros de plus à payer. Si la cotisation de MPM augmente de 5%, mon surplus d'impôt est de 5 euros.

Mon choix est clair. Je refuse l'augmentation des impôts de Marseille et j'accepte celle de MPM. Tout le monde y gagne. Et moi, je gagne 62 euros.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais conclure.

Monsieur Muselier, je vais vous répondre. Vu la tonalité du débat jusqu'à maintenant, je crois que votre intervention a un peu détonné. Je crois que l'on était là encore sur les relents de la campagne électorale. Mais surtout, lorsque je vous entends, j'ai toujours l'impression que la Communauté Urbaine a gagné au loto. Je crois que nous avons, dans ce document d'orientations budgétaires, des projets. Vous les contestez mais ils existent. Nous avons des projets pour les transports y compris vers les quartiers Nord. Nous avons des projets pour le logement. Nous avons des projets pour la requalification des espaces, pour la Recherche et l'Université et notamment dans le cadre du Plan Campus, ce qui nous ramène aux transports.

J'ai remarqué, mais c'est peut-être un hasard ou un oubli que vous avez oublié le développement économique et Euroméditerranée. Mais c'est certainement un hasard. Nous en parlons dans ce rapport d'orientations budgétaires.

En tout cas, je crois que ce rapport ne mérite pas la critique qui lui a été faite.

S'agissant de l'audit financier, c'est vrai qu'il a un coût, mais il marque une étape. Cette étape, je crois qu'on aurait tort de ne pas la prendre en compte, sinon, nous serions irresponsables au niveau de la politique et au niveau de la gestion de la Communauté Urbaine d'autant plus qu'il nous donne des scénarii qui nous permettent de gérer l'avenir le mieux possible pour essayer de désendetter la Communauté Urbaine.

Quant à l'audit sur l'incinérateur, vous l'avez aussi trouvé inutile. Moi, je ne l'ai pas trouvé inutile. D'ailleurs, il nous apprend beaucoup de choses, mais je vous conseille, avant de le critiquer, de le lire de bout en bout.

Concernant les oublis dans les orientations budgétaires, vous avez parlé du boulevard urbain sud. Bien entendu, et je l'ai dit au Maire de Marseille lorsque nous nous sommes rencontrés, le boulevard urbain sud serait fait et il serait fait probablement selon une procédure de Partenariat Public Privé. Mais j'aurais aimé que l'ancienne mandature, dans le contrat qu'elle a passé avec la société Eiffage qui va construire le tunnel Prado Sud, n'indique pas que le boulevard urbain sud ne peut pas se faire avant 2026. Cela va nous obliger à négocier et à changer les termes du contrat que nous avons passé avec la société Eiffage.

(Brouhaha)

C'est écrit dans le contrat, nous l'avons vérifié avec Dominique Tian, il y a quelques jours encore.

Vous réclamez le boulevard urbain sud. On va le faire, ne vous inquiétez pas. Mais avant, il va falloir reprendre les termes du contrat que vous avez vous même signé.

Enfin, vous vouliez savoir ce que nous nous sommes dit avec les Maires du SAN et les représentants d'association que nous avons vus tout à l'heure. Bien entendu, je vais vous le dire. Le débat a été ouvert et franc. Chacun n'a pas beaucoup varié sur ses positions, mais nous avons surtout parlé de l'avenir, du plan départemental d'élimination des déchets, du syndicat mixte auquel le SAN est d'accord pour adhérer malgré tout, de façon à ce que nous trouvions dans l'avenir des solutions alternatives aux solutions que l'on vous a présentées aujourd'hui. Et c'est un grand syndicat mixte, quasiment de niveau départemental, qui trouvera probablement des solutions.

Vous voyez, ce qui nous rassemble avec les Maires de la Communauté Ouest Provence, est bien plus fort que ce qui peut nous diviser aujourd'hui. J'en veux pour preuve que nous avons aussi parlé de l'avenir et c'est très important.

Comme il était convenu avec les Maires du SAN, la manifestation a été dispersée immédiatement après notre réunion. Aujourd'hui, au moment où je vous parle, les voies sont libres et la circulation est revenue, ce qui nous empêche pas de continuer notre assemblée communautaire.

Voilà ce j'avais à dire pour conclure ce débat d'orientations budgétaires.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission « Fonctionnement de la Communauté Urbaine » s'est réunie le 17 février 2009, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ces travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est réunie mardi matin, elle s'est déroulée dans un excellent état d'esprit. Tous les rapports présentés ont été adoptés à l'unanimité.

FCT 002-19/02/09 CC - Taxe Locale d'Equipement - Remise gracieuse des majorations et pénalités de retard

Monsieur GIORGI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 003-19/02/09 CC - Construction de l'antenne territoriale de Châteauneuf les Martigues - Autorisation de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets régional 2009 "Développement des générateurs photovoltaïques » et lancement d'un Appel d'Offres

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 004-19/02/09 CC - Désignations de représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit de désigner pour représenter la Communauté Urbaine au comité de pilotage et observatoire de stationnement : Titulaires M. Mennucci et M. Talazac, suppléants : M. Morel et M. Pagliuca.

Société Phocéenne d'Habitation, Mme Ghali, pour la société nouvelle HLM, Mme Salah-Eddine et M. Morel pour représenter la Communauté Urbaine dans le cadre de la constitution d'une Commission d'appel d'offres ad hoc pour le groupement de commandes.

Y a-t-il des votes contre des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 005-19/02/09 CC - Ajustement de la nomenclature des emplois

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 006-19/02/09 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la création d'une crèche inter-entreprises quartier de la Joliette - 2ème arrondissement de Marseille. Approbation du Contrat Enfance Jeunesse, avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, et approbation du contrat de réservation de berceaux, avec la société Crèche Attitude Joliette

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 007-19/02/09 CC - Modification de la délibération FAG 17/53/CC du 26 juin 2006 relative à la mise en place et définition du régime des astreintes et permanences applicables aux agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

FCT 008-19/02/09 CC – Commune de Marseille - Projet Centre Ville – Orientations Générales

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Mennucci, voulez-vous commenter ce rapport.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, merci de m'avoir demandé de présenter ce rapport. Cela me touche tant je suis concerné et amoureux du centre-ville de Marseille comme nous le sommes ici nombreux.

J'ai entendu l'intervention de M. Muselier et je vous remercie Monsieur le Président, d'avoir apporté quelques réponses. M. Muselier ne nous poussera pas à changer ni le ton, ni l'orientation du travail que nous avons réalisé avec le Maire de Marseille au Conseil Municipal et que nous avons réalisé ici à la Communauté Urbaine avec M. Chenoz notamment pour préparer ce rapport. Il y a évidemment dans ce que dit M. Muselier sans doute beaucoup d'amertume, mais je lui dis avec respect que ce n'est pas avec l'amertume que l'on va construire la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de demain. Je crois que les uns et les autres, nous nous sommes dit ici et au Conseil Municipal souvent beaucoup de choses, mais au moment où nous sommes en capacité de nous unir dans l'intérêt de la ville que nous aimons et de la Communauté que nous représentons, il me semble qu'il faut que nous fassions tous l'effort d'être des responsables qui assument leur travail collectif même si l'on peut se retrouver dans une élection face à face. Je crois que c'est comme cela que les Marseillais reprendront confiance dans les pouvoirs publics.

Ce rapport du Conseil de Communauté est en réalité calqué sur le rapport du Conseil Municipal de Marseille. Nous avons travaillé afin de le rendre compréhensible du fait que c'est la Communauté Urbaine qui le vote et très souvent, nous avons simplement remplacé le mot « *Conseil Municipal* » par le mot « *Communauté Urbaine* ». Je voudrais faire quelques commentaires puisqu'il y a évidemment beaucoup de collègues ici qui ne siègent pas au Conseil Municipal de Marseille.

Il me semble que la première chose qui est importante dans ce rapport, et peut-être plus que les débats qui viennent d'avoir lieu sur les orientations budgétaires, c'est le fait qu'il clarifie la gouvernance partagée dans ce domaine mais cela pourrait aussi se faire dans beaucoup d'autres domaines. Le texte, arrêté d'un commun accord avec Jean-Claude Gaudin, dit que la plupart des objectifs que définit ce rapport pour les orientations du centre-ville de Marseille ne sont réalisables que dans une parfaite collaboration entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine, que cette concertation doit s'effectuer sur la base d'une volonté commune et d'une hiérarchisation des actions dans le cadre des contraintes de la programmation financière de Marseille Provence Métropole. Cela veut dire que cela prend en compte la situation financière de la Communauté Urbaine et que cela prend aussi en compte la volonté de la Mairie de Marseille.

Vous voyez Monsieur Muselier, contrairement à la fin de votre intervention où vous additionnez tout ce qu'il faut faire, nous sommes tous capable de dire toutes les infrastructures dont nous avons besoin. Mais vous étiez absent au dernier Conseil Municipal, peut-être est-ce cela qui explique votre attitude, et nous avons décidé de hiérarchiser. Nous attendons aujourd'hui, et la mission centre ville aura à le faire pour le centre-ville, que la hiérarchisation vienne de la Ville Marseille. Il y a un profond respect de la part du Président Caselli du cadre de fonctionnement que nous avons fixé qui est celui de la gouvernance partagée.

Je vais essayer d'exprimer quelques éléments de ce rapport. Tout d'abord, concernant le fonctionnement urbain, la première idée de ce rapport est de réorganiser le plan de circulation autour du centre-ville. Il précise évidemment que la terminaison de la L2 est un élément qui sera tout à fait déterminant dans la capacité de gérer la question de la circulation dans le centre-ville. L'objectif qui est fixé conjointement par MPM et par la Ville de Marseille, c'est la limitation des accès au centre-ville des véhicules. C'est la première fois que c'est écrit de cette façon. Pour ce faire, il y aura un élément qui est tout à fait déterminant qui est l'aménagement d'un un axe fluide qui existe aujourd'hui puisque nous partirions de la Joliette, pour aller vers la gare Saint Charles, le boulevard d'Athènes, le cours Lieutaud et Castellane.

Réaliser un axe fluide va coûter de l'argent. Mais j'ai fait remarquer lors du dernier Conseil Municipal, qu'il y a des choses qui coûtent moins cher que l'aménagement, c'est la gestion urbaine. Après le Conseil Municipal du 9 février, nous avons eu des conversations avec la Police Nationale et la Police Municipale et depuis 10 jours, l'axe Athènes, Garibaldi, Dugommier a été « nettoyé » des véhicules stationnés sur la chaussée. Et aujourd'hui, vous le constaterez si vous y passez, la circulation...

Monsieur BENZI. - Pas ce matin !

Monsieur LE PRESIDENT. - Peut-être pas ce matin, Monsieur Benzi, mais vous appellerez Mme Pozmentier pour lui dire.

(Brouhaha)

Peut-être n'avez-vous pas bien compris Monsieur Gilles, que la nécessité est de collaborer et donc je considère que Mme Pozmentier n'est pas exclue de cette collaboration. Si ça n'a pas été fait ce matin, c'est dommage, mais je vous dis la chose suivante : plutôt que d'investir – je ne connais pas la somme, elle n'a pas été calculée – 20 ou 25 millions d'euros dans l'aménagement de ces boulevards, la première chose est de faire une gestion urbaine de proximité sérieuse qui fasse en sorte que ces stationnements en double file sur ces boulevards n'existent plus.

Cela ne nécessite pas Monsieur le Président des tonnes d'argent. Cela nécessite de la volonté et la mobilisation des services. Mais je dois dire qu'on a démontré sur quelques jours que c'était possible et j'espère que cela va continuer.

Ensuite, il faut limiter le transit par le Vieux Port par une meilleure fonctionnalité des tunnels.

Sur la modernisation de l'offre de transport, je vais être très précis. Monsieur Muselier, vous avez parlé dans votre intervention précédente, d'un schéma d'ensemble. Je crois que vous avez sur ce point parfaitement raison. Nous avons, dans la discussion avec Jean-Claude Gaudin, accepté la prolongation de la ligne du tramway de Cours Saint Louis à Castellane, mais il n'est pas encore précisé où elle s'arrêtera. Ce n'était pas notre position, je tiens à le dire. Le coût est de 30 millions d'euros. Nous sommes un certain nombre à penser que la question du 26 ou du 34, la question du lien avec Luminy, avec le Rond Point du Prado, la question des dessertes Nord Sud étaient prioritaires. Mais vous voyez, nous sommes dans un travail collectif. Que faut-il faire ? Dire au Maire de Marseille que nous ne le voulons pas et que nous ne ferons rien ? Nous avons fait des gestes, des efforts les uns et les autres. Il n'y a pas eu d'échange car contrairement à ce que vous pensez, le poste de police municipale en haut de la Canebière n'a pas été négocié. C'est le Maire de Marseille qui m'a dit qu'il fallait le faire. Vous n'avez pas l'information et je ne me serais pas permis de négocier un poste de police contre 30 millions d'euros. Je n'ai ni l'autorité, ni l'envie de faire de telles choses.

Sur cette question du schéma, aujourd'hui nous le voyons depuis que l'information est sortie au Conseil Municipal, des articles de presse disent que ce n'est pas une très bonne idée. On a même vu des sondages internet qui ne sont pas très bons. Mais nous tiendrons nos engagements.

La question est posée dans la hiérarchisation des priorités à la Ville de Marseille. La Ville de Marseille doit dire en matière de transports comme dans d'autres domaines par quoi elle souhaite que la Communauté Urbaine commence. Et là, mes chers collègues, il faudra que vous fassiez, sous l'autorité du Maire, des choix car j'ai entendu des collègues au Conseil Municipal de Marseille comme Guy Teissier, exprimer des positions qui ne sont pas exactement celle-là.

En ce qui nous concerne, nous ne rentrerons pas dans la discussion dans laquelle vous êtes, mais vous devez faire une proposition. Aujourd'hui, dans le cadre de la mission centre-ville et généralement du travail de MPM, il vous appartiendra de dire si vous persistez dans le choix de la ligne qui va à Castellane ou si vous souhaitez que l'on démarre par autre chose. Cela ne veut pas dire que l'on ne fait pas la ligne dont vous parlez. Cette ligne, moi je ne la conteste pas dans une ville où il y aurait une multiplication des offres de transport. Mais aujourd'hui, la question est de savoir par où on commence et donc, je veux préciser cela. Je ne l'aurais pas fait, mais j'ai entendu Renaud Muselier poser la question.

Quant à la question des Catalans, je vais le dire une nouvelle fois, pour moi, c'est une question de flux. D'ailleurs, j'aimerais bien que M. Zéribi nous donne les flux par ligne. Car l'information que j'ai sur la ligne du tramway du boulevard Chave, est que nous transportons à l'heure actuelle, journallement, 6000 personnes pour un investissement de 180 millions d'euros. Si on compare, et c'est bien l'élément essentiel, l'investissement qui a été fait à Marseille et celui qui a été fait à Nantes, on s'aperçoit qu'à Marseille, on transporte 40 000 voyageurs par jour et à Nantes, on en transporte 160 000. Je pense que la question du schéma d'ensemble, on aurait dû la voir avant. Je ne suis pas là pour faire la police, mais aujourd'hui il y a des choix qui vont se décider et je pose la question suivante : pour les Catalans, est-ce que l'on doit faire un tramway pour 4000 personnes puisque c'est le chiffre de flux qui est donné par la RTM. Ces questions, nous les examinerons ensemble.

Il y a ensuite la question des parkings où l'objectif est très simple : ramener les voitures qui sont sur les voiries dans la nuit dans les parkings vides le soir. Gérard Chenoz a cette responsabilité et bien sûr nous travaillerons tous en cohérence sur ce sujet. Je vais vous donner un exemple. Toutes les nuits, le parking Bourse a 1500 places libres. Je crois que l'idée du rapport de rapprocher le prix du stationnement voirie du prix du stationnement en ouvrage pendant la nuit est une proposition à laquelle il faut que nous nous attelions avec détermination dans notre discussion avec les délégataires pour permettre aux voitures de sortir de l'espace public.

Bien sûr s'agissant de la piétonisation ou de la semi-piétonisation puisqu'il y aura des lieux qui seront piétonnisés totalement et d'autres semi-piétonnisés, elle ne doit pas s'entendre sans la réhabilitation d'un certain nombre d'espaces qui sont des grandes places comme la Plaine. Lisette Narducci nous a demandé de faire ajouter la place Jules Guesde, ce que nous avons fait en accord avec Jean-Claude Gaudin.

Quant à la maîtrise de la gestion urbaine à la hauteur des enjeux posés, la gestion urbaine de proximité est pour nous un élément essentiel. En effet, on peut faire tous les investissements que l'on veut, si on ne gère pas les questions qui sont des questions de gestion quotidienne, on n'y arrivera pas.

A ce titre, Monsieur le Président, merci d'avoir eu cette idée de la police de la propreté et merci au Maire de Marseille d'avoir acté au Conseil Municipal la responsabilité de MPM dans ce domaine. Je crois que d'ici un mois, nous aurons une trentaine d'agents en tenue qui pourront travailler. On va voir avec eux comment les choses vont se dérouler. Mais il est sûr que si l'on n'est pas tous mobilisés, cela ne va pas être simple.

Il y a ensuite un élément qui concerne le commerce, sa réhabilitation et sa réactivation, ce qui explique la présence de la Région dans la mission centre-ville. Il faut noter également la question de la ville étudiante. Je veux dire à mes collègues parce que cela n'a pas été rendu public que le 5 février, le Conseil Régional a voté en Commission Permanente le lancement de l'opération Internat du lycée Thiers au 6-8 rue Sénac et qu'une

date et des investissements ont été fixés. Si nous tenons les délais, cela sera livré à la rentrée 2011.

Nous avons une problématique sur le campus Canebière que nous travaillons et je m'investis avec les services de la Ville de Marseille pour trouver une solution.

Monsieur LE PRESIDENT.- Concluez Monsieur Mennucci, il est très tard.

Monsieur MENNUCCI.- Je conclus, mais c'est un sujet qui me passionne.

Je termine sur la structure.

Nous décidons, par le vote d'aujourd'hui, s'il est positif, de créer cette mission centre-ville qui sera co-présidée par un élu de la Communauté et un élu de la Ville de Marseille. Elle comportera les Maires de secteur des quatre premiers secteurs, la Région, le Département qui participe à une partie du financement, la Chambre de Commerce et quelques associations que nous choisirons ensemble. Ce comité de suivi aura un comité technique. Ce dernier sera animé par M. Bertoglio et M. Gondard. Nous avons le souhait de faire travailler tous les services ensemble, et de trouver une personnalité, un urbaniste, quelqu'un qui a une vision, (j'avais dit le « Latarjet » du centre-ville).

Par rapport au document que vous avez, une modification a été faite ce matin à la demande de M. Vallette sur la concertation, sur les modes de dialogue. Il faut évidemment ajouter les mots « *Ville de Marseille* » à l'organisation des rendez-vous du centre-ville qui se feront conjointement au travers de la mission.

Par ailleurs, à l'article indiquant : « *Sont approuvés l'engagement municipal du Conseil Municipal renforcé sur le centre-ville et l'engagement communautaire portant les orientations...* », il faut ajouter : « *du Conseil Municipal de Marseille et de la Communauté Urbaine* ».

Voilà mes chers collègues le sens de cette intervention. Evidemment, je souhaite qu'il y ait la plus grande approbation pour ce rapport.

Monsieur ROYER-PERREAUT.- Ce rapport, nous en sommes tous conscients, a une double portée symbolique et les précédents orateurs l'ont évoqué.

En effet, il valide avant toute chose une intention politique, celle de donner un sens concret à la gouvernance partagée. Et nous nous en réjouissons.

Deuxièmement, il permet d'approuver un projet fédérateur, celui de la requalification du centre de notre ville.

Ce ne sont pas les élus des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements qui l'en plaindraient tant nous n'avons eu de cesse depuis de nombreuses années de plaider pour un centre ville apaisé, pour une reconquête de nos espaces publics et de la qualité de vie de nos administrés.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous interromps Monsieur Royer Perreaut. Je vois beaucoup d'élus qui s'en vont, mais il y a une question de quorum. Si vous voulez qu'on puisse voter ce rapport sans problème, je vous demande de rester au moins jusqu'à la fin de ce rapport.

Je vous en prie, continuez.

Monsieur ROYER PERREAUT.- Aussi, si je ne minimise pas, les dimensions politique, stratégique et territoriale de ce dossier, il n'en demeure pas moins que des interrogations restent en suspens, qui plus est au regard de la réponse que vous, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, avez faite lors du Conseil Municipal sur les craintes que le Député-maire du 5^{ème} secteur pouvait avoir quant aux conséquences de cet accord politique sur la création d'une ligne de busway entre Castellane et Luminy.

Evidemment, en confirmant votre engagement de réaliser une ligne de busway vers Luminy, et ce conformément aux attentes du Plan Campus, vous nous avez rassuré. Mais du coup, votre réponse n'a fait que confirmer notre inquiétude quant à la pertinence de l'extension de la ligne de tramway entre la Canebière et Castellane ;

Alors, comprenons-nous bien, ce qui nous interpelle à l'instar de nombreux commerçants et Marseillais, ce n'est pas que nous actions, le principe de cette extension. Elle pourrait être, elle sera sans doute, un jour, un élément de requalification intéressant de cette artère structurante du centre ville.

Non, ce qui nous interpelle c'est la pertinence d'un tel aménagement, de 30 millions d'euros, vous m'excuserez du peu, dans le contexte financier et budgétaire que nous connaissons, au regard des enjeux plus globaux et surtout prioritaires du Plan de Déplacement Urbain.

En effet, il me serait apparu, je dirais, opportun, que les propositions contenues dans ce rapport soient mises en perspective avec nos objectifs en terme de circulation et de transports urbains.

Car pour réussir une ambition, comme celle que nous portons, de réduire la place de la voiture dans le cœur de la deuxième ville de France, nous devons nous attacher à atteindre cet objectif par une diversification de l'offre de transport d'une part et par la création de véritables pôles d'échanges d'autre part.

Votre intention de réaliser l'extension de la ligne 2 du métro vers Capitaine Gèze est de celle là, et je m'en réjouis.

Votre engagement d'assurer la desserte du tracé des universités de Château Gombert et de Luminy par un mode de transport en site propre de surface répond aussi à cette préoccupation.

Mais une grande incertitude aux conséquences non négligeables pour la réussite de notre présent projet demeure : je veux parler de la desserte de la ZAC de la Capelette, de son futur pôle de loisir, et surtout, d'une manière générale de la vallée de l'Huveaune.

Quel est l'état de vos réflexions, Monsieur le Président et surtout de vos intentions, pour desserrer l'étau de la vallée de l'Huveaune, dangereusement sous estimé, et ce malgré les alertes répétées de Guy Teissier.

Un autre exemple, le Palais de la Glisse et de la Glace, voilà un équipement sportif structurant, d'envergure dit-on internationale, bientôt opérationnel, qui n'est desservi, il faut bien le reconnaître, par aucun transport en commun digne de ce nom adapté aux enjeux du territoire.

Là aussi, je vous pose la question M. Caselli, ne pensez-vous pas finalement que la priorité ne serait pas de consacrer l'effort financier dans la mise en service d'une ligne de tramway entre le pôle multimodal de la Blancarde et Dromel pour avoir un maillage opérationnel Nord-Sud et Est-Ouest cohérent, qui, lui aussi, aurait un véritable impact sur la gestion des flux circulatoires ?

Sur les pôles d'échange, avec la reconfiguration totale de l'entrée de ville dans le cadre de la ZAC Saint Charles et la proximité de ce grand lieu multimodal que constitue la gare Saint Charles, je vous informe que le Président d'Euroméditerranée est disposé, à ce que nous réfléchissions communément mais rapidement, à une implantation d'un parking relais sur le site. Cela éviterait sans doute qu'un certain nombre de voitures ne viennent s'engouffrer dans le boulevard d'Athènes, engorgé à toute heure, et qui le sera encore plus avec la nouvelle trame circulatoire.

Enfin, la réalisation du boulevard urbain sud s'impose somme une nécessité si nous ne voulons pas faire des quartiers Sud et Est les oubliés de cette ville surtout face à la pression immobilière grandissante.

L'asphyxie de ces quartiers est proche, et nous ne saurions accepter que cet ouvrage soit reporté en 2026 au motif de faire supporter à la Communauté Urbaine les risques financiers de cette opération.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, loin de nous l'idée de donner l'impression qu'il est urgent de tout faire, bien sûr nous ne pourrions pas tout faire, mais par contre, je crois sincèrement qu'il est urgent de prioriser selon une réalité de terrain qui s'impose à nous comme une évidence.

En effet, je crains qu'avec le volet transport de ce projet, nous restions eu milieu du gué et que nous rendions peu efficient une intention politique pourtant louable.

Les Marseillais ne le comprendraient pas. Je vous en remercie.

Monsieur GILLES. - Dix jours après le Conseil Municipal du 9 février, nous voici de nouveau devant le projet du centre-ville concernant 4 secteurs de Marseille soit près d'un gros tiers de Marseille.

Première remarque Monsieur le Président, permettez-moi de m'interroger sur la véhémence pour ne pas dire la violence avec laquelle vous avez répondu lors de mon intervention au Conseil Municipal.

(Brouhaha)

Qu'ai-je dit il y a 10 jours ? Je m'interrogeais tout simplement sur la raison pour laquelle alors que nous débattions sur un rapport consensuel découlant de la fameuse gouvernance partagée ou apaisée, je m'interrogeais sur les propos du Président du groupe socialiste au Conseil Municipal notre collègue Patrick Mennucci qui résumait son intervention en disant en 14 ans, le Gaudinisme (c'est son terme) n'a rien fait pour le Centre Ville et grâce à super Mennucci, le 1^{er} arrondissement obtenait tout. Il suffira de lire le compte rendu analytique.

Donc grâce à super Mennucci, le 1^{er} arrondissement obtenait tout : un prolongement de tramway, un poste de police municipale sur la Canebière et depuis 2 jours, un nouvel arrêt de tramway sur la Canebière et peut-être même le retour des cinémas sur la Canebière.

Patrick Mennucci proposant même des locaux qui ne lui appartiennent pas pour héberger temporairement ce poste de police municipal...

Monsieur MENNUCCI. - Avec l'accord du Maire.

Monsieur GILLES. - Je ne pense pas que ça soit avec l'accord du Maire.

...allant même jusqu'à proposer de vendre la mairie du 1/7 qui ne lui appartient toujours pas, pour en faire un grand complexe de loisirs qui s'étendrait sur le square Léon Blum.

On croit presque rêver en lisant *La Provence* de mercredi.

Alors je maintiens Monsieur le Président ce que j'ai dit il y a 10 jours.

Alors moi aussi je me suis mis à rêver, regrettant presque d'avoir été trop dur, je me suis dit peut être que dans ce nouveau rapport réécrit brillamment par M. Mennucci pour la Communauté Urbaine, j'allais enfin découvrir quelques projets pour les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

Et là aussi, grosse déception, rien pas une ligne pour les 8 quartiers des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements et les 90 000 habitants de ce secteur, j'en arrive même Monsieur le Président, à me demander si vraiment la Mairie du 3^{ème} secteur doit vraiment siéger dans le comité de pilotage de la mission centre-ville Vieux Port.

Alors devant tant de déceptions, j'ai repris ma bible, mon livre de chevet qui ne me quitte plus depuis mars 2008 : les propositions, ou plutôt devrais-je dire les promesses électorales de vos amis dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

Et là, je ne veux finalement que votre bonheur : vous voir tout simplement appliquer ce que vous avez promis pour le centre-ville.

Première compétence : le stationnement : alors je lis dans le document de campagne, que j'ai bien conservé : « *ouverture des parkings 24H/24H avec le tarif d'un euro la nuit* ».

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gilles, on est là pour parler d'un document d'avenir, pas pour regarder des écrits du passé. On n'est pas au Conseil Municipal de Marseille.

(Applaudissements)

Les Maires des autres communes vont partir, arrêtez.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, des promesses ont été faites sur des compétences communautaires, c'est bien la moindre des choses d'essayer de les acter aujourd'hui. Je parlais du stationnement. M. Mennucci en a parlé tout à l'heure, mais il n'est pas allé aussi loin que ce qui a été promis : « *ouverture des parkings 24H/24H avec le tarif d'un euro la nuit* ». Je sais que cela ne fait pas plaisir, mais il y a quelques mois, vous avez beaucoup promis, aujourd'hui, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître...

Monsieur LE PRESIDENT.- Moi, je vois que M. Gaudin avait promis la piétonisation du Vieux Port et on va la faire.

Monsieur GILLES.- Deuxième compétence : la circulation. Là aussi, je lis et je rappelle votre engagement d'une nouvelle vie pour les habitants du Jarret. Là aussi je vais chercher dans le rapport du centre ville une réponse en page 3. On parle de la requalification du Cours Lieutaud, du Boulevard des Dames, de l'Axe Joliette Saint Charles, du Vieux Port. Pas une ligne sur le Jarret.

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas vrai, vous ne l'avez pas lu.

Monsieur GILLES.- Je vais le citer, car je l'ai lu et je le connais par cœur.

Page 5 : semi piétonisation du Vieux Port, la reconfiguration du Quai des Belges, du Cours Pierre Puget, Saint Ferréol, Paradis, Félix Baret, Noailles, Belsunce, Panier, toujours pas une ligne sur le Jarret, sauf comme le dit Patrick Mennucci, une allusion : « *la mise en œuvre de la L2 qui s'avère plus que nécessaire pour soulager la rocade du Jarret* ». A mon avis, les riverains du Jarret peuvent attendre encore longtemps.

Troisième compétence : le tourisme. Là aussi, je lis beaucoup de choses sur le Fort d'Entrecasteaux, le Jardin du Pharo, l'Esplanade de Saint Victor, le Jardin des Vestiges, mais pas une seule ligne sur le Palais Longchamp et son magnifique jardin.

Je pourrais Monsieur le Président, vous vous en doutez, continuer à égrener tous les projets de compétences communautaires qui se trouvent dans ce rapport mes chers collègues, vous l'avez bien compris, une partie du centre-ville a été rayée de cette liste.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gilles, je ne savais pas que le Jarret faisait partie de l'hyper centre-ville. Je viens de l'apprendre ! C'est un élément de géographie que je ne connaissais pas.

Monsieur GILLES.- Alors on ne siègera pas dans le comité centre-ville si le Jarret n'en fait pas partie.

Monsieur MENNUCCI.- Il y a la Plaine !

Monsieur GILLES.- Oui, elle se situe à la jonction de 3 arrondissements !

Monsieur LE PRESIDENT.- On peut aller jusqu'à Allauch si vous voulez !

Monsieur GILLES.- Tout est centré, Mesdames et Messieurs, en priorité sur le secteur des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements. Cela vous gêne que je le dise, mais comment ainsi parler de l'engagement de la Communauté Urbaine sur le centre-ville dans ce cas-là.

Moi, je dis oui à la gouvernance partagée mais est-ce de la gouvernance partagée quand j'apprends par le journal *La Provence* la privatisation du nettoyage dans la moitié de mon secteur municipal ? Alors que quelques jours avant, le 4 décembre 2008 exactement, Monsieur le Président, vous étiez venu mettre en place dans ma Mairie de secteur, avec Martine Vassal, le premier comité de suivi propreté.

Alors je dis oui à la gouvernance partagée, mais est-ce de la gouvernance partagée quand une mairie de secteur doit attendre presque un an pour avoir enfin une réunion de programmation voirie – stationnement – circulation ?

Oui à la gouvernance partagée, Monsieur le Président, mais est-ce de la gouvernance partagée quand sur la quasi totalité de ce rapport, quasiment rien ne s'adresse aux deux arrondissements dont j'ai la charge en tant que Maire.

Pour terminer, dans la gouvernance partagée ou apaisée, il y a les termes « partage » et « apaisement ». Je regrette simplement, Monsieur le Président, de ne sentir au bout de 10 mois, pour les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, ni l'un ni l'autre.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Gilles, il ne s'agit pas d'un projet pour les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, il s'agit de la semi-piétonisation du Vieux Port et de la requalification de l'hyper centre-ville. Tout fait partie d'un document réalisé en consensus avec la Mairie de Marseille qui, dans son rapport municipal, en a fixé le périmètre. C'est l'AGAM qui a réalisé ce projet.

Maintenant, on peut parler de la géographie jusqu'à demain, on peut étendre le périmètre jusqu'à Saint Just ou Malpassé. Les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements ne font pas partie de l'hyper centre-ville, c'est un fait géographique. Il y aura d'autres projets, mais jusqu'à présent je crois Monsieur Gilles, que vous avez été bien servi. Je n'en dirai pas plus.

Madame BERNASCONI.- Je vais revenir sur un secteur qui effectivement peut être considéré comme l'extension de l'hyper centre-ville, c'est-à-dire le 7^{ème} arrondissement de Marseille car je voudrais préciser quelques éléments. Je ne siège pas au Conseil Municipal et vous ne défendez pas assez le 7^{ème} arrondissement au Conseil Municipal pour que j'arrête d'en parler.

Je pourrais être très rapide parce qu'il y a un point sur lequel je voudrais revenir. Tout d'abord, je suis enchantée que ce rapport sur le centre-ville puisse être adopté. J'espère qu'il le sera à l'unanimité parce qu'il poursuit le renouveau engagé par Jean-Claude Gaudin depuis 1995 de notre grand centre-ville qui est également le coeur de la Communauté Urbaine et je crois qu'il ne faut pas être Marseillais, Monsieur le Président pour être attaché à notre hyper centre-ville, à notre Vieux Port, à notre Canebière. Je crois que c'est toute la Provence qui vibre quand la Canebière est fluide, quand il fait soleil et qu'il fait bon de s'y promener.

(Applaudissements)

Mais, cet engagement pour le centre-ville ne doit pas nous faire oublier un certain nombre d'impératifs dont nous devons tenir compte et notamment l'impératif de créer autour de la semi-piétonisation du Vieux Port, ce schéma de transports cohérent que nous avons proposé comme l'a dit Renaud Muselier, ce schéma de transport qui ne vous convient pas tout à fait et sur lequel il faudra aujourd'hui travailler ensemble pour apporter de nouvelles solutions.

Pourquoi ? Je reviendrai sur un point en particulier. Quand la semi-piétonisation du Vieux Port sera réalisée, par où passeront toutes les voitures ? Toutes les voitures

risquent de passer par l'axe Corderie jusqu'à l'avenue de la Corse et les Catalans. C'est là où nous avons prévu, pour dégager les flux de voitures un tramway. Ce tramway, nous le savons aujourd'hui, vous avez décidé de ne pas le faire. Je souhaite participer avec vous dans un cadre volontariste à trouver d'autres solutions. Car si j'écoute les promesses qui ont été tenues, même après la campagne électorale, j'entends des propositions ou des promesses, je ne sais pas comment les appeler. Il y a eu la promesse d'un tramway sur le quai de Rive Neuve, on nous a parlé d'un trolleybus à batterie sur le boulevard de la Corderie, et puis d'un busway et puis aujourd'hui, d'un bus à haut niveau de service. Il n'en reste pas moins que les habitants du 7^{ème} attendent que l'on arrête les gesticulations et les effets d'annonce. Les habitants du 7^{ème} attendent des solutions pour être désenclavés.

Car aujourd'hui, vous nous avez parlé des flux des usagers dans les transports en commun. Mais bien sûr que sur cette ligne du Quatre Septembre, aujourd'hui, tel que le service de transports en commun est mis en place, il y a très peu d'usagers. En revanche, il y a un flux de véhicules extrêmement importants puisque ce sont des embouteillages sans arrêt.

Vous n'écoutez pas, le 7^{ème} ne vous intéresse pas Monsieur Mennucci, je pense que l'avenir vous fera comprendre que vous auriez dû vous y intéresser.

Vous nous parlez des flux qui justifient le fait que les investissements ne seraient pas à la hauteur des attentes. Or, aujourd'hui, c'est bien parce que l'offre de service n'est pas à la hauteur que les gens ne prennent pas le bus. Car si vous habitiez le 7^{ème}, vous sauriez qu'il est beaucoup plus facile de prendre sa voiture et de se lancer dans les embouteillages, tout d'abord parce que le soir vous l'avez garée n'importe où donc le matin, il faut vite venir la récupérer et qu'ensuite, on attend le bus pendant plus d'une demi-heure.

Donc ce que nous avons prévu et proposé est une base de travail que je souhaiterais soumettre aujourd'hui à la réflexion générale ici dans cette enceinte. Il s'agit d'un axe de transport rapide – pour nous c'était le tramway, mais ce sera peut-être autre chose – sur la Corderie et des navettes intra muros dans le 7^{ème} arrondissement qui permettent d'un côté de rejoindre Castellane et le pôle multimodal et de l'autre de rejoindre très rapidement, sans entrer dans les embouteillages, l'axe Castellane, comme cela nous dégagerions les axes.

Je vous assure qu'il y a beaucoup de gens hors Marseille qui empruntent ces axes tous les matins et doivent subir les embouteillages.

Il faudrait donc que nous puissions travailler ensemble sur ces navettes, petites courtes, comme à Aix, dans un quartier qui est un noyau villageois.

(Brouhaha)

Monsieur MENNUCCI.- Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Madame BERNASCONI.- C'était maintenant le moment et je ne vous laisserai pas nous le confisquer !

Monsieur le Président, nous avons aussi à être présents, vous l'avez dit vous-même, au rendez-vous de 2013. Marseille Provence sera Capitale de la Culture et ce que nous avons voté ce matin pour le centre-ville sera, je le souhaite, un des facteurs de réussite de ce grand rendez-vous. 2013 n'attendra pas et je voulais en profiter pour vous dire que si tout autour nous n'attendons pas, tout le monde en sera heureux et c'est toute l'agglomération qui pourra en être modifiée.

Monsieur DUTTO.- Monsieur le Président, chers collègues, à travers ce rapport, nous ne pouvons qu'être favorables à l'engagement de Marseille Provence Métropole pour la requalification du Centre Ville de Marseille.

L'intérêt est de taille, nous en convenons et nous en sommes tous conscients !

La mise en place de la mission centre-ville Vieux Port, co-présidée par un élu de la ville et de la Communauté Urbaine avec la participation des autres collectivités territoriales et Mairies de secteurs, représente une évolution au regard de la gestion passée.

Cependant, l'article 5 du rapport met en exergue les inquiétudes que nous portons sur les véritables choix du Maire de Marseille pour le centre-ville puisque je cite : *“Le Conseil Communautaire demande à la Ville de Marseille de fixer de manière hiérarchisées les priorités qu'elle souhaite négocier avec elle dans le cadre de sa programmation financière”*.

Et c'est là que le bât blesse : *“hiérarchiser les priorités”*, je ne pense pas que le Maire de Marseille et sa majorité, à travers sa politique de recomposition de la Ville et d'accompagnement de celle de la Droite au Gouvernement, aient les mêmes priorités que nous.

Néanmoins, nous prenons acte d'un certain nombre d'intentions affichées mais nous n'en resterons pas moins vigilants et mobilisés notamment :

- Sur les questions de stationnement où est enfin reconnue la nécessité d'apporter des réponses aux résidents mais sans précisions sur la politique tarifaire qui sera proposée à l'ensemble des partenaires : Communauté Urbaine et gestionnaires de parking ;

Pour nous, il est hors de question d'apporter une légitimité quelconque à un développement du stationnement payant en surface dans les quartiers du centre-ville épargnés par cette mesure actuellement ;

Le développement du transport public, de l'auto partage et une tarification attractive dans les parkings souterrains sont les réponses attendues par les habitants du centre ville et non l'annonce du Tramway sur voie unique entre la Canebière et le secteur Préfecture –Castellane par la rue de Rome, qui ne servira à rien ! Cela est un véritable non sens au même titre que celui d'avoir doublé en surface le métro par le tramway. 60% du trajet se fait sur le parcours du métro.

A nos yeux, c'est un investissement inapproprié au regard de la situation financière de MPM, ce n'est pas la priorité des Marseillais. Nous ne partageons pas ce choix.

Concernant la gestion du plan d'eau, nous restons attachés au maintien de la plaisance populaire tout en gardant leurs places aux pêcheurs professionnels sur le plan d'eau du Vieux Port.

Le rapport traite de la *« restauration de la chalandise dans un centre-ville apaisé, animé et convivial »*. Permettez-nous de rester sceptiques sur la dynamique et la synergie évoquée entre les projets des Terrasses du Port, celui de la Capelette et un développement des commerces du centre-ville.

On a entendu dans certains autres lieux de délibération, *« N'opposez pas les grandes surfaces aux commerces de proximité »*. Il faut une locomotive pour tirer le train du petit commerce. Certes, il faut toujours une locomotive pour tirer les wagons, faut-il encore qu'il y ait des passagers dans les wagons pour que cela ait un intérêt ! Il n'y a pas d'exemple à ce jour où la présence de grandes surfaces aient bénéficié aux petits commerces.

Au-delà de ça, pensez-vous vraiment que le pouvoir d'achat de nos concitoyens leur permettra de fréquenter ces trois sites et de consommer allègrement pour faire fonctionner l'ensemble ? Ce serait méconnaître l'état du pouvoir d'achat et la situation économique réelle de Marseille et de la population et ne pas entendre, comme le Président de la République le fait, ceux qui s'expriment dans le pays et dans la rue et le 19 mars prochain, sur la question du pouvoir d'achat.

On met en avant le marché des croisiéristes, mais nous savons tous ici que ceux-ci encadrent leurs clients de manière à capter directement les dépenses soit à bord des bateaux ou sur certains sites prédéterminés. Il y a donc un véritable risque pour l'emploi, le

petit commerce et l'économie locale. Dans cette situation, nous soutiendrons les actions publiques visant à l'accueil et à l'hébergement des entreprises dans le centre-ville, mais nous n'accepterons pas comme mode de développement, la spéculation immobilière.

Comme vous, nous sommes attachés à l'image de notre ville et à son attractivité touristique qui représente un atout contemporain pour notre économie.

Mais le développement du tourisme ne peut se faire par le sacrifice d'opportunités foncières nécessaires aux équipements publics et au logement social.

La construction d'un hôtel quatre étoiles en lieu et place de l'Hôtel-Dieu est une erreur stratégique. Notre ville a besoin de grands musées en centre-ville à l'instar de Barcelone et Gênes afin de répondre aux attentes des estivants et touristes qui recherchent pour leurs séjours des sites de qualité et des lieux culturels et d'expositions.

Aussi, pour toutes ces raisons, et parce que nous voulons croire avec l'intervention citoyenne à une évolution possible du projet centre-ville, les élus marseillais de notre groupe s'abstiendront.

Monsieur MOLINO.- Je vais rassurer les 17 autres Maires ainsi que les autres conseillers communautaires : on apportera aussi des améliorations dans nos villes parce qu'il n'y a pas que Marseille. Je tiens à le souligner.

(Applaudissements)

Je ne voulais pas intervenir, mais je me dois de le faire car il y a une Commission dédiée aux transports qui travaille avec les services, avec Mme Lota, et nous avons fait des propositions qui sont reprises dans les documents que vous avez sous les yeux. Oui, en effet, le tramway a vu le jour. C'est une demande qui a été faite par le Maire de Marseille, il n'y a pas de raison qu'on ne la prenne pas en considération, mais ensuite, il y a des priorités à définir. Ces priorités, c'est ensemble que nous allons les définir.

Je remercie la Maire du 15^{ème} de ne pas avoir fait d'intervention alors qu'elle aurait pu en faire, car autrement, on passait encore pas mal de temps.

En revanche, si on veut empêcher les voitures d'arriver sur Marseille, il faut déterminer des priorités. On peut se féliciter par exemple que des choses se mettent en place au niveau de Luminy, au niveau de Saint Jérôme. Je crois que c'est quelque chose d'important.

Je comprends que chaque conseiller communautaire veuille défendre son secteur et je crois que nous le faisons pour nos communes, mais il y a une Commission Transports et rien ne vous empêche de faire remonter la façon dont vous voyez les choses pour que l'on puisse travailler. Cela éviterait de se retrouver en Conseil de Communauté et de passer beaucoup de temps sur ces sujets. On est là pour regarder l'ensemble et on va le faire.

Des dispositions sont prises, notamment concernant les navettes maritimes. Nous l'avons soutenu assez fortement. Nous nous sommes battus pour mettre en place ces navettes maritimes et nous avons fait des propositions. Nous les prenons en compte. Je rappelle que pour pouvoir mettre cela en place, le Conseil Général a consenti un effort de 150 millions d'euros pour nous permettre de démarrer ces études et ce, dès 2009.

Je m'excuse d'avoir été long, mais je crois qu'il fallait le dire.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, vous avez été parfaitement court et succinct.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstentions de Mmes Palloix, Ortiz, Hadj-Chikh
et de MM. Poggiale, Dutoit et Dutto.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

DEV 001-19/02/09 CC - Opération d'aménagement n°96/251 "Parc d'activités de la Madrague" à Marseille - Règlement de la Taxe Foncière 2008

Monsieur ALLOUCH.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

AEC 001-19/02/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Marseille - Engagement de la procédure de révision

Monsieur VALLETTE.- Mes chers collègues, j'ai écouté depuis ce matin tous les orateurs. Je constate une fois de plus que l'urbanisme arrive en dernier au moment où manifestement, tout le monde en a assez de s'écouter mutuellement.

Je voudrais m'adresser en quelques minutes aux élus des communes hors Marseille car notre Commission a débattu avec passion sur le sujet de la révision du PLU de Marseille, avec tous les collègues qui étaient là. Et la première des choses ici, effectivement dans notre enceinte est de jouer sur cette collégialité qui nous rassemble.

La première idée est que le destin de notre territoire est bien la métropolisation de l'aire urbaine de Marseille. Elle dépend d'une action collective. Même si Marseille a un poids considérable, elle ne peut agir seule.

Donc merci à tous car il faut que les uns et les autres nous puissions échanger sur ce sujet.

Je ne vais pas dire tout ce qui est contenu dans le rapport mais sur les objectifs, sur dans les grandes lignes, sur la partie développement durable notamment, je voudrais insister sur les rapports entre la ville et la nature, sur la maîtrise de l'énergie, ce que l'on a déjà fait sur la ZAC de Sainte Marthe et la charte qualité Marseille.

Si on peut parler aujourd'hui de cette révision de PLU et si aujourd'hui on est ensemble dans cette enceinte, c'est quand même grâce à Jean-Claude Gaudin et à la charte des Maires à laquelle les 18 Maires sont très attachés et qui permet de garder une forme d'indépendance. Cet équilibre entre le respect de l'intérêt général que l'on doit avoir à travers la Communauté Urbaine et sa vision et le respect des diverses communes est encore plus compliqué pour Marseille. Il faudra que les Mairies de secteur et la Mairie centrale puissent s'écouter mais c'est bien au niveau de la Mairie centrale que les choses se décident.

Nous entrons dans une phase de travail qui va être difficile. Il faut qu'à tous les échelons nous puissions travailler ensemble. J'ai commencé à le faire avec les Maires de secteur de Marseille. Si on s'écoute, on réussira.

C'est une démarche très longue et je demanderai aussi bien au Maire de Marseille qu'à vous, Monsieur le Président, de donner les moyens aux services de pouvoir assurer leurs missions. En ce qui concerne l'AGAM, je peux vous dire en tout cas, qu'elle sera au service de tous.

Madame ANDRIEUX.- En préambule, je voudrais renforcer les propos de mon collègue Claude Vallette, Monsieur le Président, car il y a un problème de temps de parole.

Je comprends bien que tout le monde est atteint d'hypoglycémie à cette heure de l'après-midi, mais s'il est normal qu'il y ait une hiérarchisation des rapports, parce qu'il y a toujours des rapports « vedette », après tout chacun des rapports, du premier au dernier, peut avoir une certaine importance. D'une plénière à une autre, on le ressent et je pense que cela relève aussi d'une prise de responsabilité collective.

Bien entendu le groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole votera mécaniquement cette délibération qui détermine les modalités de concertation que l'on pouvait qualifier de réglementaires, mais ce débat du PLU de Marseille, si je ne reprends pas celui que nous avons fait dans une autre enceinte qui lui correspond davantage, le Conseil Municipal, je voudrais réinsister en effet sur la problématique de la qualité de la concertation des habitants.

Au-delà des Mairies de secteur, car c'est la loi qui donne ce lieu de concertation idéale que sont les Mairies de secteur, il est nécessaire d'en multiplier les réunions, il est nécessaire d'y faire des permanences.

A l'ère du numérique, il serait bon aussi d'installer un site internet pour expliquer ce qu'est véritablement le PLU parce qu'à un moment donné, il y a des questions de fond qui se posent. Car qu'est-ce qu'un PLU ? C'est dessiner notre avenir, pas seulement pour les habitants de cette cité, mais pour l'ensemble de ceux qui y travaillent aussi. Il y aura des questions de fond. Est-ce que nous accepterons demain d'édifier de grands ensembles faute de place ?

Il faudra aussi dégager des espaces fonciers pour plus d'équipements publics quels qu'ils soient, plus de stades, plus de crèches, plus de maisons de retraite.

Marseille est Capitale Européenne de la Culture en 2013, mais là aussi, voulons-nous accepter de faire des sacrifices pour faire comme à Lyon ou à Paris une déconcentration de conservatoire de musique ou d'école de danse ?

Il y a un problème économique, il y a une demande aussi qui s'accroît. Est-ce que nous allons aussi reprendre la bonne idée de Joseph Aiguier sur la problématique en zone urbaine des jardins collectifs ou familiaux ?

Ce que je voulais dire donc, c'est une concertation oui, mais avec un partage de qualité dans la discussion avec les habitants.

(Applaudissements)

Madame PALLOIX.- Monsieur le Président, je suis désolée, mais j'avais préparé consciencieusement deux pages pour intervenir sur ce sujet. Je sais bien comme ma collègue Sylvie Andrieux que nous avons tous faim, mais je désirerais que du premier rapport au dernier, nous puissions être tous ensemble et s'écouter jusqu'au bout car nous avons tous des choses à dire.

Chers collègues, avec cette procédure d'engagement et de concertation, tout l'enjeu est de savoir si le nouveau PLU de Marseille se hissera à la hauteur d'un développement et d'un fonctionnement urbain qui mettent en synergie ambition métropolitaine, vocation euroméditerranéenne et solutions solidaires et durables aux besoins des habitants et des forces vives.

Ma collègue Sylvie Andrieux a évoqué certaines choses donc je vais vous faire grâce de ce que je voulais dire, mais j'ajouterais quelques éléments.

La mutation urbaine et économique de Marseille est en cours, force est de constater qu'elle produit à la fois du développement, de la normalisation et des fractures sociales et territoriales, car il y a un lien étroit entre les deux.

Lorsque la cohésion sociale vient à manquer, c'est le territoire qui se fracture, avec parfois des effets repoussoirs. Et lorsque la cohésion territoriale est mise à mal, des

pans de la vie sociale se délitent, des quartiers sont oubliés, des habitants finissent par ne plus se reconnaître dans une perspective collective.

Vaste chantier donc, que cette révision du PLU. Elle va nécessiter la participation active de la population, des forces vives, de tous les élus municipaux et d'arrondissements, si on a la volonté de construire une vision dynamique et partagée. Et je suis heureuse et satisfaite que nous avons ajouté le développement durable.

Quelques doutes persistent chez nous à ce sujet. Car trop souvent, par rapport à la dynamique partagée, nous nous sommes retrouvés confrontés à des semblants, des parodies de concertation, qui relevaient plus de l'information une fois les dossiers bouclés et votés ; et finalement ce sont les personnes concernées qui ont été obligées de s'organiser en association de défense de leur environnement et contre le projet déjà en cours, ou presque réalisé.

J'ouvre une parenthèse, parce que c'est ce que vivent, en ce moment, les résidents des quartiers de Rabatau, Saint Giniez, le Rouet et plus généralement nos concitoyens des quartiers Sud avec le projet du Tunnel Prado Sud, dont sept personnes sur dix rencontrées se disent défavorables à cette réalisation.

Si la rentabilité de ce tunnel est avérée pour le délégataire, notamment parce qu'elle est bâtie sur une hypothèse renvoyant le boulevard urbain sud à l'horizon 2026 (et je vous confirme que c'est bien inscrit noir sur blanc sur l'annexe n°7 pour ceux qui ne l'ont pas vu car dans mon Conseil d'arrondissements, on m'a traitée de menteuse) ce tunnel ne règlera en rien le problème de désengorgement dans ces quartiers.

Ce tunnel, Monsieur le Président, est socialement injuste car il est encore payant et on a deux tunnels payants maintenant, urbanistiquement inefficace et écologiquement il est reconnu que les tunnels ne règlent en rien le problème de la pollution puisqu'ils la confinent.

Cette parenthèse étant refermée, nous confirmons notre vote positif pour le lancement de la procédure de concertation pour le PLU de Marseille tout en restant vigilants sur la manière dont la concertation sera menée.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

**DTUP 001-19/02/09 CC - Transports de véhicules sur l'archipel du Frioul.
Approbation des tarifs 2009**

Le rapport est retiré

DTUP 002-19/02/09 CC - Participation financière à l'étude d'un Plan de Déplacement inter-entreprises du parc d'activités de Gémenos

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DTUP 003-19/02/09 CC - Tarification du réseau RTM - Mise en oeuvre des dispositions de l'article 123 de la loi Solidarité et Rénovation Urbaine pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire

Madame LOTA.- Je serai très brève Monsieur le Président. Ici, il n'y a pas de clivage politique et je dirai même, puisque Jean-Claude Gaudin en février 2006 avait déjà introduit une démarche solidaire par rapport à la prise en charge des transports que vous poursuivez, que le Gouvernement se rajoute à cette démarche car si l'on fait référence au décret de décembre 2008, il a instauré le fait que les chefs d'entreprise participent aussi à la prise en charge des transports de leurs employés à hauteur de 50%. C'est une véritable démarche de solidarité puisqu'il englobe aussi les chefs d'entreprise.

Qu'il me soit permis de faire un petit clin d'œil à mon Président de la RTM pour lui dire combien cela m'aurait fait plaisir, mon cher Président, que vous en fassiez référence lors de votre brillantissime interview notamment dans la presse.

Ce que je souhaiterais rajouter, c'est qu'actuellement il faut rendre au Gouvernement ce qui lui appartient et à M. Zéribi ce qui lui appartient aussi. Et ce qui lui appartient aujourd'hui est très important. Tout le monde a parlé de transports, de fluidité, de solidarité, et ce qui est important aujourd'hui, c'est que des milliers d'usagers en sont aujourd'hui privés. Ils sont pris en otage et ils ne font pas partis des plus favorisés car ce sont des jeunes, des jeunes travailleurs qui sont obligés de se lever plus d'une heure avant, de marcher à pied ou de marcher plus d'une heure après leur journée de travail, de faire beaucoup de sacrifices et d'efforts.

Je me suis posée la question, en me disant que M. Zéribi, qui est le Président de la RTM, faisait des émissions de divertissement, soit ; qu'il faisait des créations de club, en effet, tout cela est très bien, mais nos concitoyens attendaient peut-être autre chose de nous en tant qu'élus, à savoir moins de paillettes et beaucoup plus de rigueur et d'efficacité.

Alors, mon cher Président, cher Monsieur Zéribi, je dirais : profitez donc de votre beau sourire, profitez de votre force de conviction, profitez de votre pouvoir de séduction pour faire en sorte que tous nos concitoyens retrouvent la sérénité dans les transports.

(Applaudissements)

Monsieur ZERIBI.- Chers collègues, chère Marie-Louise Lota, je ne comptais pas m'exprimer aujourd'hui parce que je pensais qu'au sujet de cette Commission Transports, où bon nombre de sujets ont été à l'unanimité entérinés par les membres de cette Commission, le Président de la RTM n'avait pas besoin de prendre la parole même si j'ai pas mal à dire sur les débats précédents et les choix sur les transports qui ont été faits et qui seront faits demain.

Chère Marie-Louise Lota, j'ai envie de vous dire : un peu d'humilité, un peu d'esprit de responsabilité. Vous étiez, il n'y a pas si longtemps, aux affaires et vous avez connu, faut-il le rappeler, des moments qui n'étaient pas simples dans votre rapport aux tramways.

2005 : 45 jours de grève, tout le monde s'en souvient, la France entière en a entendu parler. Vous étiez aux affaires avec vos amis et je ne voudrais pas aujourd'hui que vous nous ameniez à regarder trop dans le rétroviseur parce que ce qui nous intéresse avec le Président Caselli, c'est le temps présent et l'avenir.

Mais puisque vous nous poussez à cela... En 2007, vous étiez encore aux affaires : 22 mouvements de grève à la RTM qui ont porté sur 49 jours. En 2008, jusqu'à ce que nous arrivions, 18 mouvements de grève ont été déclenchés pour porter à 33 jours de grève sur le réseau de la RTM.

Donc sur ce sujet, un peu d'humilité. Un peu d'humilité parce que lorsque j'entends Jean-Claude Gaudin parler de loyauté, d'échanges, de gouvernance intelligente, j'acquiesce, je vais dans son sens. Quand Patrick Mennucci nous indique que dans le cadre

de ce qui va se passer au centre-ville nous prenons en considération les souhaits, les aspirations et les attentes en terme de développement, j'ai envie de vous dire, chère Marie-Louise Lota, je ne vous entends pas trop au Conseil d'administration et pourtant, vous en êtes la Première Vice-présidente. Je vous avais proposé de tenir cette responsabilité. Je ne vous entends pas trop au sein de ce Conseil d'administration nous parler comme vous le faites là avec un sens politicien et pas politique au sens noble.

Ma vie privée, mes émissions, mes activités, me regardent. Je ne voudrais pas que vous puissiez aujourd'hui mélanger mes fonctions politiques et mes activités parallèles.

(Applaudissements)

Je crois très sincèrement que ce qui nous attend en matière de transports mérite un autre niveau de débat.

Avec le Président Molino, nous avons mis en place un comité de suivi stratégique entre les services de la RTM et les services de la Communauté Urbaine. Vous y êtes associée et à chaque fois que l'on vous associe à ce genre de réunion pour penser le développement, la qualité, vous ne faites effectivement pas état d'une grande force de conviction sur les projets.

En revanche dans cet hémicycle, peut-être est-ce les caméras de télévision ou les appareils photo qui vous animent, peut-être avez-vous envie d'exister Madame Lota, mais exister politiquement dans la polémique, ce n'est pas ce qui intéresse nos concitoyens.

Madame LOTA.- C'est vous qui faites de la polémique, ce n'est pas moi.

Monsieur ZERIBI.- Ce qui intéresse nos concitoyens, c'est ce que nous allons faire demain en matière de transports. Je ne vais pas aujourd'hui évoquer l'ensemble des projets que nous avons, mais le Président Caselli a tracé une feuille de route.

(Protestations)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Lota, s'il vous plait, vous avez attaqué M. Zéribi, il ne vous a pas interrompu, laissez-le parler, c'est la moindre des démocraties.

Monsieur ZERIBI.- Merci. J'en termine pour vous dire très sincèrement : soyez plus active, soyez plus pugnace, soyez plus percutante dans les instances où ces débats doivent avoir lieu.

Je vais vous dire, il y a deux Marie-Louise Lota. Il y a celle qui au Conseil d'administration passé s'était abstenue au départ de l'ancien Directeur Général et il y a celle qui a fait ici même un show pour nous dire que c'était un scandale. Pourquoi cette contradiction, pourquoi cette absence de cohérence dans votre comportement ?

Vous faites de la politique politicienne, cela ne m'intéresse pas. Je ne descendrai pas à ce niveau-là. Le transport urbain mérite mieux et nous avons sous l'égide du Président Caselli, des orientations très claires : l'équité territoriale, l'attractivité de ce réseau. Cela se fait dans le dialogue social, ce n'est pas toujours simple, en tous cas, la porte du dialogue social est grand ouverte à la RTM et j'espère que l'on sortira de ces désagréments sur le métro que je regrette comme vous, pas plus pas moins, pour faire en sorte que le service rendu soit digne de ce que l'on est en droit d'attendre. Mais sachez une chose, c'est que cette entreprise, j'y suis attaché, les tramways, je crois en eux, et ensemble, nous arriverons à relever ce défi. Jugez-nous sur le bilan à l'arrivée, ne faites pas de politique politicienne !

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Pagliuca ne participe pas au vote

DTUP 004-19/02/09 CC - Approbation de l'avenant n° 8 à la convention MPM/RTM relative aux compensations de tarifs réduits en vigueur sur le réseau de la RTM

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Pagliuca ne participe pas au vote

DTUP 005-19/02/09 CC - Approbation de l'avenant n°9 à la convention MPM/RTM relative aux compensations de tarifs réduits

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. Pagliuca ne participe pas au vote

UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Madame VASSAL.- Nous avons émis un certain nombre de réserves que nous avons levées, sauf sur un rapport qui est celui du lancement d'un appel d'offres pour la collecte et la propreté sur la Ville de Marseille. Nous l'avons évoqué en Bureau tout à l'heure et j'ai bien noté votre volonté de revoir le cahier des charges avec M. Rouzaud.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je vous ai dit de vous rapprocher de M. Rouzaud pour voir les détails.

Madame VASSAL.- Merci Monsieur le Président, mais ce qui m'inquiète, c'est la différence que nous avons entre ce cahier des charges et les orientations budgétaires dans lesquelles vous parlez de la propreté. On peut constater qu'il y a deux poids deux mesures entre le public et le privé. Dans les orientations, ce qui est très inquiétant, c'est que vous nous dites que vous allez mettre le cantonnier au centre du système mais quid des entreprises privées ? Vous allez créer une école de la propreté et enfin vous allez pouvoir régler la distribution des eaux de lavage, mais rien n'est prévu dans ce cadre-là au niveau du cahier des charges.

Un autre point sur lequel je voudrais revenir dans les orientations budgétaires, c'est le dernier paragraphe de votre politique propreté. Aujourd'hui, vous décidez que désormais, ce seront des femmes qui seront embauchées. Qu'est-ce que cela veut dire Monsieur le Président ? Que les hommes travaillent moins ou que les femmes sont uniquement faites pour le ménage ? Nous aimerions avoir une légère indication sur ce point car de telles discriminations sont inadmissibles.

Monsieur LE PRESIDENT.- On a dit que l'on allait embaucher aussi des femmes.

Madame VASSAL.- C'est une discrimination et je vous invite Mesdames et Messieurs à relire les orientations.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je ne vais pas polémiquer sur ce sujet, il ne le mérite pas.

AGER 003-19/02/09 CC - Mise en oeuvre d'études d'optimisation de la collecte sélective dans le cadre du Contrat Programme de Durée Barème D avec Eco-Emballages

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 004-19/02/09 CC - Demande de subventions relatives à la création des alvéoles ouest et nord- est du casier du centre de stockage des déchets de La Crau

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 005-19/02/09 CC - Délégation de service public de distribution d'eau et de l'assainissement de la commune de Roquefort-la-Bédoule - Approbation de l'avenant n°7 relatif à la modification des tarifs du service de l'eau et à la création d'un nouveau tarif

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 006-19/02/09 CC - Délégation de service public de distribution d'eau et de l'assainissement de la commune de la Ciotat - Approbation de l'avenant n°10 relatif à la modification des tarifs du service de l'eau et à la création d'un nouveau tarif

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 007-19/02/09 CC - Contrat d'affermage du service de l'assainissement de la commune de Saint-Victoret - Prolongation de délai - Approbation de l'avenant n° 4

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

AGER 008-19/02/09 CC - Redevance spéciale des plates-formes : actualisation des conditions tarifaires

Monsieur ROUZAUD.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOIRIE ET SIGNALISATION

VOI 001-19/02/09 CC - Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes n°03/1082 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de la Ciotat pour l'aménagement de la Place Esquiros

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 002-19/02/09 CC - Transfert en pleine propriété de voies de la commune de Marignane à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Approbation de l'avenant n° 3 au procès-verbal de transfert n° 02-1274

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOI 003-19/02/09 CC - Engagement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public communautaire du Boulevard Provençal à Marseille (15ème arrondissement)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée à 14 heures 30)